RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence nationale de la cohésion des territoires

Petites villes de demain

FICHES ACTIONS

ANNEXE 4

CONVENTION CADRE

PVD – ORT

Bacqueville-en-Caux

Luneray

Tôtes

Val-de-Scie

Juin 2023

Terroir de Caux

76 SEINE-MARITIME LE DÉPARTEMENT

LUNERAY

TÔTES COMMUNE DE

Cressy Auffay Sévis Val-de-Scie

LISTE DES FICHES ACTIONS

Bacqueville-en-caux 4

B1a Rénover la mairie et renforcer son rôle d'articulation 6
B1b Élaborer un plan guide pour garantir la cohérence des aménagements des espaces publics 8
B1c Connecter la place et la seconde polarité via le réaménagement de la route de Dieppe 11
B2a Révéler les éléments identitaires et remarquables du patrimoine à travers un parcours touristique 14
B3a Installer une maison de santé 16
B3b Permettre le développement de la France Services 19
B4a Pérenniser la piétonisation de la rue Jules Morel 21
B5a Développer et diversifier l'habitat au Clos de l'Aiglerie 23

Luneray 27

L1a Réaménager les espaces publics du centre-bourg 28
L1b Valoriser la salle du rez-de-chaussée de la mairie 31
L2a Valoriser l'expérience piétonne à travers le parcours touristique 33
L2b Identifier les voies cyclistes à sécuriser pour mieux fréquenter le centre-ville 35
L3a Installer un pôle santé mieux adapté 37
L3b Développer une nouvelle offre d'habitat pour mieux vivre à Luneray 39
L3c Développer les services publics 41

Tôtes 43

T1a Créer le quartier durable « centre Maupassant » 44
T1b Créer un tiers-lieu en lien avec l'économie sociale et solidaire 47
T2a Développer une liaison centre-bourg, gare d'Auffay 49
T3a Végétaliser l'espace public 51

Val-de-Scie 53

V1b Développer des animations culturelles attractives temporaires/saisonnières 54
V1c Affirmer la vocation touristique avec le développement de l'hébergement touristique 56
V2b Valoriser le bâtiment occupé par la bibliothèque pour en faire un lieu stratégique 58
V1/2c Élaborer un plan guide 60

CC Terroir de Caux 62

C1 Contribuer à l'élaboration du PLUiH 63

C2 Contribuer à l'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié 65

C3 Mettre en place un outil numérique de pilotage du commerce 67

C4 Instituer le droit de préemption commercial (DPC) 70

C5 Instituer le droit de préemption urbain (DPU) 72

C6 Créer un hôtel communautaire et une crèche 75

C7 Favoriser la rénovation de l'habitat ancien 79

Annexes 83

BACQUEVILLE-EN-CAUX

Pour rappel, l'ambition de la Commune pour la revitalisation de son centre-bourg s'articule autour de 5 orientations.

Orientation 1 : Améliorer le cadre de vie et l'image de Bacqueville-en-Caux

N°	Action	En projet	À engager	En maturation
B1a	Rénover la mairie et renforcer son rôle d'articulation			1
B1b	Élaborer un plan guide pour garantir la cohérence des aménagements des espaces publics - Réaménager et réorganiser la place du Général de Gaulle : lieu de vie et d'animation - Réaménager le parvis de l'église St-Pierre et mettre en valeur le patrimoine - Reconnecter ville-haute et ville-basse - Connecter la place et la seconde polarité via une nouvelle liaison piétonne			2
B1c	Connecter la place et la seconde polarité via le réaménagement de la route de Dieppe	1		

Orientation 2 : Développer le tourisme « rural » comme support d'attractivité

N°	Action	En projet	À engager	En maturation
B2a	Révéler les éléments identitaires et remarquables du patrimoine à travers un parcours touristique	2		

Orientation 3 : Maintenir et renforcer l'offre de commerces et de services

N°	Action	En projet	À engager	En maturation
B3a	Installer une Maison de santé	1		
B3b	Permettre le développement de la France Services		1	

Orientation 4 : Renforcer la bonne accessibilité du centre-bourg

N°	Action	En projet	À engager	En maturation
B4a	Pérenniser la piétonisation de la rue Jules Morel			x

Orientation 5 : Rénover et développer l'habitat

N°	Action	En projet	À engager	En maturation
B5a	Développer et diversifier l'habitat au Clos de l'Aiglerie	x		

B1a Rénover la mairie et renforcer son rôle d'articulation

MATURITÉ DE L'ACTION

En maturation

Orientation(s) stratégique(s)

1. Améliorer le cadre de vie et l'image de Bacqueville-en-Caux

Niveau de priorité

Fort : priorité n°1

Localisation

Secteur d'intervention du centre-bourg de Bacqueville-en-Caux

Maître d'ouvrage

Commune de Bacqueville-en-Caux

Description de l'action

Outre les nécessaires travaux de réhabilitation (peinture, fenêtres pour certaines dans un état critique) et de mises aux normes (accessibilité, thermique et incendie), l'objectif est :

- de réduire les besoins énergétiques,
- de retrouver de nouveaux usages et de le rendre attractif pour y accueillir des associations ou structures extérieures,
- de renforcer son rôle d'articulation entre la ville haute et la ville basse,
- de mettre en valeur ce bâtiment patrimonial.

Actuellement, les étages accueillent la salle du conseil et des mariages, ainsi qu'une association. Sans ascenseur, ces espaces ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite. C'est notamment pour cette raison que les services de la mairie ont été installés au rez-de-chaussée où se trouvaient les anciennes halles.

Prochaine étape / action à entreprendre

1. Choix à faire sur les fonctions qu'hébergera le bâtiment de la mairie :
    - avec un regard sur l'ensemble de la commune et le territoire,
    - en replaçant la réflexion dans une logique de dynamisation du centre-bourg,
2. Établir une programmation.

Calendrier prévisionnel

2021	2022	2023	2024	2025	2026

B1b Élaborer un plan guide pour garantir la cohérence des aménagements des espaces publics

MATURITÉ DE L'ACTION

En maturation

Orientation(s) stratégique(s)

1. Améliorer le cadre de vie et l'image de Bacqueville-en-Caux

Niveau de priorité

Fort : priorité n°2

Localisation

Secteur d'intervention du centre-bourg de Bacqueville-en-Caux

Maître d'ouvrage

Commune de Bacqueville-en-Caux

Description de l'action

Plusieurs espaces publics structurants de la commune demandent à être repensés pour valoriser le cadre de vie en centre-bourg. Afin de garantir une cohérence d'ensemble, une harmonie et ainsi résorber la coupure entre ville haute et ville basse, la Commune envisage d'engager une réflexion d'ensemble comprenant essentiellement la requalification des espaces suivants.

La place du Général de Gaulle

Elle constitue un vaste espace public qui concentre, sur ses rives bâties et en son centre, services publics et marchands, commerces de proximité et équipements (La Poste, l'hôtel de ville, la bibliothèque). Il est le lieu qui fait, en grande partie, l'image de Bacqueville-en-Caux. Habitants et usagers considèrent en effet la place et la mairie comme les deux éléments les plus emblématiques de la commune. Il est aujourd'hui essentiellement un espace circulé et stationné, un lieu de transit important en même temps que d'accueil pour qui souhaite s'arrêter à Bacqueville. Il apparait nécessaire de renforcer la capacité de la place, tant à l'avant qu'à l'arrière de la mairie, à être un lieu de vie et d'animation convivial, dans le contexte du développement progressif du pôle commercial et de services à proximité du supermarché Carrefour Contact.

Le parvis de l'église Saint-Pierre

Actuellement en mauvais état et essentiellement utilisé pour le stationnement (6/7 voitures tous les soirs), la petite place bénéficie d'un cadre bâti d'intérêt patrimonial et mériterait un réaménagement en véritable parvis. Lors des messes, le stationnement sauvage des voitures encombre la rue de la Libération. Les places existantes sont rapidement occupées. Il apparait nécessaire de concevoir un aménagement conciliant les besoins importants de stationnement, les usages liés à l'église, la mise en valeur du patrimoine en favorisant la connexion ville haute/ville basse via la rue des Martel.

Partenaires

Acteurs / partenaires à associer aux réflexions :

- Riverains et commerçants
- Communauté de communes Terroir de Caux
- Département de la Seine-Maritime
- Région Normandie
- DDTM
- CAUE76
- ADEME

Prochaine étape / action à entreprendre

- Élaboration d'un cahier des charges en vue d'une consultation de maîtrise d'œuvre,
- Concertation à mener avec les habitants et les commerçants,
- Phasage.

Calendrier prévisionnel

2021	2022	2023	2024	2025	2026

Lien autres programmes et contrats territorialisés

Action également inscrite dans le CRTE 2021-2026

B1c Connecter la place et la seconde polarité via le réaménagement de la route de Dieppe

MATURITÉ DE L'ACTION

En projet

Orientation(s) stratégique(s)

1. Améliorer le cadre de vie et l'image de Bacqueville-en-Caux

Niveau de priorité

Fort : en cours

Localisation

Secteur d'intervention du centre-bourg de Bacqueville-en-Caux

Maître d'ouvrage

Commune de Bacqueville-en-Caux

Description de l'action

Le projet consiste à renforcer la connexion entre les 2 polarités de Bacqueville-en-Caux que constituent la place du Général de Gaulle et « le château d'eau ». Il a pour objectifs :

- d'aménager l'entrée de ville et l'entrée dans le centre-bourg,
- de sécuriser et d'améliorer le confort des piétons et cycles en vue de permettre le développement de ces pratiques,
- de mieux connecter le centre-bourg au pôle du « château d'eau ».

Il prévoit :

- La reconfiguration du carrefour du château d'eau :
    - en traitant le croisement à l'aide d'un plateau surélevé permettant de limiter la vitesse automobile,
    - en végétalisant le carrefour ;
- Le réaménagement de la route de Dieppe en zone 30 – voirie mixte :
    - par la rationalisation et la réduction des espaces dévolus à la circulation automobile et poids-lourds : réduction de la voirie à 6 m,
    - par l'intégration de cheminements piétons (trottoirs normalisés de 1,50m de large) et d'une piste cyclable.

Prochaine étape / action à entreprendre

Concertation à mener avec les habitants et commerçants en particulier les riverains.

Dépenses prévisionnelles (hors-taxe)

Dépense prévisionnelles totales	242 490.51 €
- Travaux	235 147,00 €
- Honoraires	7 343,51 €

Plan de financement prévisionnel

Dispositifs financiers mobilisés	151 087,39 €
LEADER	18 031,80 €
DSIL (25%)	12 337,00 €
Région Normandie	13 975,05 €
Département de la Seine-Maritime (traversée d'agglomération)	87 566.62 €
Département de la Seine-Maritime	19 176.92 €
Autofinancement	91 403,12 €

Calendrier prévisionnel

2021	2022	2023	2024	2025	2026

Notification du marché de travaux	Juin 2022
Commencement des travaux	*Novembre 2022 – en cours*
Fin des travaux	1er trimestre 2023

Lien autres programmes et contrats territorialisés

Action également inscrite dans le CRTE 2021-2026 et le contrat de territoire 2018-2021

Annexe(s)

Annexe B1c

B2a Révéler les éléments identitaires et remarquables du patrimoine à travers un parcours touristique

MATURITÉ DE L'ACTION

En projet

Orientation(s) stratégique(s)

2. Développer le tourisme « rural » comme support d'attractivité

Niveau de priorité

Fort

Localisation

Commune de Bacqueville-en-Caux y compris le secteur d'intervention du centre-bourg.

Maître d'ouvrage

Commune de Bacqueville-en-Caux

Description de l'action

Bacqueville-en-Caux se situe dans la vallée de la Vienne au patrimoine naturel remarquable. Son bourg était anciennement ceinturé de vergers qui ont presque entièrement disparus, mais ses franges paysagères sont préservées et la trame bocagère perdure. Il regroupe un patrimoine bâti remarquable riche, mais méconnu.

La Commune de Bacqueville-en-Caux souhaite révéler son patrimoine et ses paysages en valorisant les éléments identitaires qui les composent à travers un parcours touristique.

Partenaires

Partenaires à associer aux réflexions : CAUE76, CC Terroir de Caux, UDAP de la Seine-Maritime, Seine-Maritime Attractivité, Département de la Seine-Maritime

Prochaine étape / action à entreprendre

Un groupe de travail a été créé au sein du Conseil municipal pour élaborer ce parcours.

Calendrier prévisionnel

2021	2022	2023	2024	2025	2026

Première réunion de travail — Fin 2022

B3a Installer une maison de santé

MATURITÉ DE L'ACTION

En projet

Orientation(s) stratégique(s)

3. Maintenir et renforcer l'offre de commerces et de services

Niveau de priorité

Fort : chantier en cours

Localisation

Secteur d'intervention du centre-bourg de Bacqueville-en-Caux

Maître d'ouvrage

Communauté de communes Terroir de Caux

Description de l'action

Site stratégique de l'étude de revitalisation définie en 2019, ce projet, dont les travaux sont en cours, est porté par la Communauté de communes Terroir de Caux. Il contribue massivement à la revitalisation du centre-bourg :

- en favorisant une fréquentation quotidienne des commerces de proximité en générant un flux,
- en renforçant l'accessibilité aux soins de la population avec l'implantation d'une maison de santé.

L'intégration du site dans le secteur d'intervention permettrait de bénéficier éventuellement de la possibilité de dérogation au PLU grâce au droit d'innover si cela s'avérait nécessaire.

Suite à l'ouverture au public de la maison de santé créée sur Saint-Crespin en janvier 2017, les élus se sont mobilisés pour trouver une solution rapide afin d'accueillir de nouveaux professionnels sur le secteur de Bacqueville-en-Caux et Luneray, compte-tenu de l'âge avancé des généralistes. Des réunions ont été organisées avec les professionnels de santé des deux secteurs afin d'étudier un projet de santé sur ce territoire regroupé. Aucune convergence n'a été trouvée, les professionnels du secteur de Luneray ayant été réfractaires à tout travail en commun. Un pôle de santé sur Bacqueville-en-Caux a donc été envisagé.

Le projet de maison de santé s'insère dans un projet d'aménagement de 6 ha comprenant des logements locatifs sociaux, des parcelles en accession et des logements pour personnes âgées.

La construction de la maison de santé permettra aux habitants de la commune et des alentours de bénéficier de nombreux services de santé essentiels dans un seul et même lieu : un bâtiment plus performant énergétiquement, mieux aménagé pour les besoins de mobilité du public et accessible à tous.

À ce jour, le projet prévoit l'installation de quatre médecins généralistes, deux kinésithérapeutes, deux dentistes, un podologue, un ostéopathe, un cabinet d'infirmiers, ainsi que des professions paramédicales. En complément des bureaux et des espaces de consultation, il comprend une salle de réunion, un espace détente et des espaces de rangement.

Partenaires

Union Européenne, État, Région Normandie, Département de la Seine-Maritime, Union Régionale des Médecins Libéraux URML, Ordre des Médecins, professionnels de santé, ARS, la Commune.

Dépenses prévisionnelles (hors-taxe)

Dépense prévisionnelles totales	2 552 851,00 €
- Travaux	2 410 600,00 €
- Honoraires	142 251,00 €

Plan de financement prévisionnel

Dispositifs financiers mobilisés	2 042 250,00 €
– DETR	510 613,77 €

– DSIL	765 920,66 €
– FEADER	315 715,57 €
– Région Normandie	200 000,00 €
– Département de la Seine-Maritime	250 000,00 €
Autofinancement	510 601,00 €
– Fonds propres	100 000,00 €
– Emprunts	410 601,00 €

Calendrier prévisionnel

2021	2022	2023	2024	2025	2026

Lancement des études	Novembre 2019
Permis de construire accordé	25 novembre 2020
Lancement des appels d'offres	Décembre 2021
Notification du marché de travaux	Mai 2022
Commencement des travaux	03 octobre 2022
Travaux	*En cours*
Fin des travaux	Décembre 2023

Lien autres programmes et contrats territorialisés

Action inscrite dans le CRTE 2021-2026 et dans le contrat de territoire 2018-2021

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Nombre de professionnels de santé sur la commune de Bacqueville-en-Caux

Annexe(s)

Annexe B3a : plan masse, plan du rez-de-chaussée, coupes, façades.

B3b Permettre le développement de la France Services

MATURITÉ DE L'ACTION

À engager

Orientation(s) stratégique(s)

3. Maintenir et renforcer l'offre de commerces et de services

Niveau de priorité

Fort

Localisation

À localiser dans le secteur d'intervention du centre-bourg de Bacqueville-en-Caux

Maître d'ouvrage

Communauté de communes Terroir de Caux

Description de l'action

Les locaux de la France Services situés à Bacqueville-en-Caux, place du Général de Gaulle, et loués par la Communauté de communes, ne répondent plus aujourd'hui aux besoins. Il est donc envisagé de relocaliser la France Services dans un bâtiment plus grand et plus adapté, à construire ou à réhabiliter.

Pour un fonctionnement optimal, l'espace France Services, s'il intègre un bâtiment d'une collectivité (mairie, siège de la Communauté de communes), doit être distinct et bénéficier d'un accès indépendant des espaces représentant cette collectivité.

La surface nécessaire est estimée à environ 200m^2 comprenant un accueil, les bureaux des agents, une salle de réunion, une salle pour le conseiller numérique, des espaces communs pour les agents.

Partenaires

Partenaire associé aux réflexions : la Commune

Prochaine étape / action à entreprendre

Poursuivre la recherche de locaux ou de sites autour de la place du Général de Gaulle.

Calendrier prévisionnel

2021	2022	2023	2024	2025	2026

B4a Pérenniser la piétonisation de la rue Jules Morel

MATURITÉ DE L'ACTION

En maturation

Orientation(s) stratégique(s)

4. Renforcer la bonne accessibilité du centre-bourg

Niveau de priorité

Médian

Localisation

Commune de Bacqueville-en-Caux

Maître d'ouvrage

Commune de Bacqueville-en-Caux

Description de l'action

Suite à l'étude de revitalisation du centre-bourg de 2018/2019, la rue Jules Morel a été coupée à la circulation automobile (sauf engins agricoles) afin de favoriser les déplacement piétons et cycles entre le bourg et Pierreville.

La Commune souhaite aujourd'hui pérenniser cette « piétonisation » par l'installation de mobilier tel que des bancs, mais également par la mise en place d'un entretien adapté. En effet, sans le passage régulier des voitures, s'accumulent sur la voie des boues laissées par les engins agricoles, des feuilles mortes, etc. Celles-ci rendent la voie peu praticable aux cyclos et aux piétons.

Prochaine étape / action à entreprendre :

- Associer la population,
- Dans le cadre de l'action B1b, envisager une connexion cyclable entre la place du Général de Gaulle et la partie « piétonnisée » de la rue Jules Morel

Calendrier prévisionnel

2021	2022	2023	2024	2025	2026

B5a Développer et diversifier l'habitat au Clos de l'Aiglerie

MATURITÉ DE L'ACTION

En projet

Orientation(s) stratégique(s)

5. Rénover et développer l'habitat

Niveau de priorité

Fort : chantier en cours

Localisation

Secteur d'intervention du centre-bourg de Bacqueville-en-Caux

Maître d'ouvrage

Communauté de communes Terroir de Caux

Description de l'action

Site stratégique de l'étude de revitalisation définie en 2019, ce projet, dont les travaux sont en cours, est porté par la Communauté de communes Terroir de Caux. Il contribue massivement à la revitalisation du centre-bourg :

- en favorisant une fréquentation quotidienne des commerces de proximité par un apport d'habitants à deux pas de ceux-ci,
- en créant des logements répondant aux besoins et attentes notamment avec des logements adaptés aux personnes âgées et des logements sociaux.

L'intégration du site en continuité du centre-bourg dans le secteur d'intervention permettrait de bénéficier éventuellement de la possibilité de dérogation au PLU grâce au droit d'innover si cela s'avérait nécessaire.

Le permis d'aménager prévoit l'aménagement d'une surface d'environ 6ha. Il comprend le lot retenu pour la création de la maison de santé (cf. fiche B3a) ainsi que:

- environ 23 parcelles en accession à la propriété,
- des logements sociaux,
- des logements à destination des seniors,
- des logements collectifs intermédiaires.

La construction de logements contemporains à proximité immédiate de nombreux services et commerces permettra :

- de répondre aux besoins de la population et d'améliorer ses conditions de vie avec des logements plus performants énergétiquement que l'habitat existant sur le territoire,
- de réduire les besoins en déplacements,
- une mobilité douce et durable,
- de favoriser la fréquentation des commerces par l'apport d'une clientèle potentielle.

La construction des logements locatifs sociaux sera réalisée par SODINEUF devenu 3F Normanvie.

Plusieurs lots restent à attribuer :

- l'habitat à destination des seniors,
- l'habitat collectif intermédiaire.

Partenaires

Partenaire associé aux réflexions : la Commune.

Partenaire à associer : le Département de la Seine-Maritime.

Prochaine étape / action à entreprendre

Concertation / information de la population.

Dépenses prévisionnelles (hors-taxe)

Dépenses prévisionnelles	3 086 677,90 €
- Acquisition du terrain	771 000,00 €
- Travaux lot n°1 voirie assainissement	1 762 870,56 €
- Travaux lot n°2 espaces verts	443 148,64 €
- Honoraires	109 658,70 €

Plan de financement prévisionnel

– DETR 2020	150 290,90€
– Ventes	2 570 000,00 €
– Autofinancement	366 387,00 €

Calendrier prévisionnel

2021	2022	2023	2024	2025	2026

Délibération de la CC Terroir de Caux pour l'acquisition des parcelles	25 septembre 2018
Délibération de la CC Terroir de Caux approuvant le programme et le plan de financement prévisionnel	25 mars 2019
Permis d'Aménager n°1 accordé	16/10/2020
Notification des marchés	Novembre 2020
Permis d'Aménager n°2 accordé	25/05/2022
Commencement des travaux lot n°1	03 octobre 2022
Travaux voirie assainissement	*En cours*

Lien autres programmes et contrats territorialisés

Action également inscrite dans le CRTE 2021-2026

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Nombre d'habitants
- Nombre de logements par typologie

Annexe(s)

Annexe B5a : plan et notice descriptive

LUNERAY

L'ambition de la Commune « Bien vivre, bien vieillir » se traduit à travers trois orientations stratégiques :

- Orientation 1 : Renforcer l'attractivité par l'amélioration des espaces urbains,
- Orientation 2 : Développer les mobilités douces pour mieux voir Luneray,
- Orientation 3 : Mieux vivre et vieillir à Luneray.

Orientation 1: Renforcer l'attractivité par l'amélioration des espaces urbains

N°	Action	En projet	À engager	En maturation
L1a	Réaménager les espaces publics du centre-bourg	1		
L1b	Valoriser salle du rez-de-chaussée de la mairie		1	

Orientation 2 : Développer les mobilités douces pour mieux voir Luneray

N°	Action	En projet	À engager	En maturation
L2a	Valoriser l'expérience piétonne à travers le parcours touristique			1
L2b	Identifier les voies cyclistes à sécuriser pour mieux fréquenter le centre-ville			1

Orientation 3 : Mieux vivre et vieillir à Luneray

N°	Action	En projet	À engager	En maturation
L3a	Installer un pôle santé mieux adapté			1
L3b	Développer une nouvelle offre d'habitat pour mieux vivre à Luneray			2
L3c	Développer les services publics		1	

L1a Réaménager les espaces publics du centre-bourg

MATURITÉ DE L'ACTION

En projet

Orientation(s) stratégique(s)

1. Renforcer l'attractivité par l'amélioration des espaces urbains

Niveau de priorité

Fort : projet en cours

Localisation

Secteur d'intervention du centre-bourg de Luneray

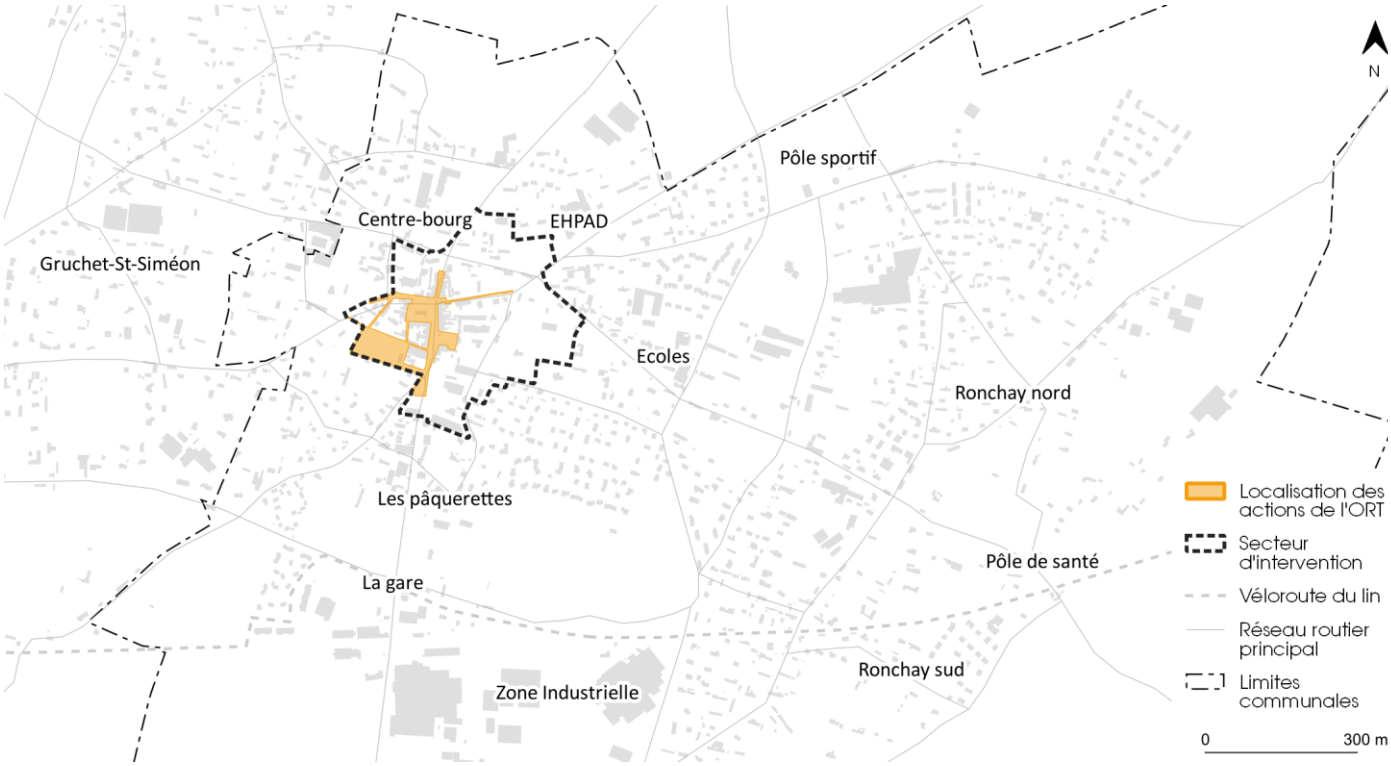

Maître d'ouvrage

Commune de Luneray

Description de l'action

Les premières études en vue du réaménagement des espaces publics du centre-bourg ont été lancées en 2016. Actuellement en phase d'avant-projet, ce projet, estimé à environ 2 millions d'euros, prévoit la requalification de la place René Coty et des rues du cœur de bourg, ainsi que l'extension et réaménagement du parking des Hortensias.

Il permettra :

- de redonner une place aux piétons et aux espaces de convivialités,
- d'améliorer l'accessibilité aux commerces,
- de mettre en valeur le patrimoine bâti, en particulier :
    - la mairie en dégageant ses abords du stationnement,
    - le presbytère avec la recomposition du jardin,
- d'accroître la fluidité du trafic automobile,
- de faciliter le stationnement tout en réduisant la place de la voiture,
- une plus grande perméabilité des sols pour l'infiltration des eaux pluviales au niveau du parking,
- la plantation d'essences locales et variées.

Pour Luneray, la requalification des espaces publics du centre-bourg constitue le préalable à l'amélioration globale du cadre de vie. L'objectif est d'influer directement sur l'évolution de l'habitat, la mise en valeur du patrimoine ou la vitalité des commerces et qu'en découlent des changements d'usages et de pratiques tendant à plus de rencontres, plus d'animation, plus de convivialité...

L'amélioration des espaces publics du centre-bourg est un enjeu pour l'attractivité du territoire et un levier pour aborder sa transition énergétique et écologique, ainsi que les questions de solidarité.

Partenaires

Partenaires associés aux réflexions : DDTM, CAUE76, Seine Maritime Attractivité.

Partenaires financeurs (prévisionnel) : Département de la Seine-Maritime, l'État, l'Union Européenne.

Prochaine étape / action à entreprendre

Affiner le plan de financement prévisionnel notamment en envisageant une inscription au contrat de territoire.

Dépenses prévisionnelles (hors-taxe)

Dépense prévisionnelles totales	2 009 275 €
- Travaux	1 824 675 €
- Honoraires	184 600 €

Plan de financement prévisionnel

Dispositifs financiers mobilisés	*En attente*
– Participation du Département aux travaux sur RD	212 770 €

– Subvention du Département pour les bourgs-centres	*En attente*
– Fonds d'Action Locale du Département (30% de 130 000€) pour phase 2 puis phase 3	78 000 €
– DETR (20% de 2 009 275 €)	401 855 €* **Montant notifié*
– FEDER	696 520 €
Autofinancement (emprunts)	*En attente*

Calendrier prévisionnel

2021	2022	2023	2024	2025	2026

Lancement des études	26/02/2016
Études avant-projet	*Phase en cours*
Lancement de la consultation des entreprises et notification des marchés	Fin 2022/début 2023
Commencement des travaux phase 1	1er semestre 2023
Commencement des travaux phase 2	2024
Commencement des travaux phase 3	2025
Fin des travaux	Fin 2025 / début 2026

Lien autres programmes et contrats territorialisés

Action également inscrite dans le CRTE 2021-2026

Annexe

Annexe L1a : plans, notice, estimation financière

L1b Valoriser la salle du rez-de-chaussée de la mairie

MATURITÉ DE L'ACTION

À engager

Orientation(s) stratégique(s)

1. Renforcer l'attractivité par l'amélioration des espaces urbains

Niveau de priorité

Fort

Localisation

Secteur d'intervention du centre-bourg de Luneray

Maître d'ouvrage

Commune de Luneray

Description de l'action

Historiquement, ce bâtiment a connu plusieurs transformations. La plus importante fut le re-fermement de la halle à grain pour la reconvertir en édifice public. L'architecture de cette halle est encore bien visible aujourd'hui (charpente en pan de bois, larges débords de toiture ...). Certaines pièces de la structure bois des anciennes halles sont abîmées par le temps et l'humidité. Certains poteaux ne sont plus protégés du sol.

La mairie, installée à l'étage, a été rénovée et équipée d'un ascenseur accroché sur son flanc sud. Néanmoins, l'accès principal correspond à une porte desservant un escalier, située au niveau du porche. Celle-ci est difficilement identifiable.

Une grande salle communale occupe le rez-de-chaussée, dont l'accès se pratique également par le porche. Elle accueille des expositions temporaires, des permanences et des réunions. Une réhabilitation thermique et acoustique s'avère nécessaire. Les élus ne souhaitent pas rouvrir « les halles » afin d'y maintenir les usages actuels et d'en intégrer de nouveaux tels que les mariages.

Ce projet de rénovation est l'occasion de répondre à plusieurs enjeux :

- l'identification de l'entrée principale de la mairie,
- l'affirmation de la position centrale de l'édifice public au sein de la place,
- l'animation / vitalité de la place René Coty,
- la réduction des besoins énergétiques,
- la conservation du patrimoine.

Partenaires

Partenaires associés aux réflexions : CAUE76

Prochaine étape / action à entreprendre

Étude d'opportunité et de faisabilité pour enrichir la réflexion par la concertation :

- impliquer les commerçants autour de la place et des représentants d'habitants à travers un ou plusieurs ateliers de concertation,
- définir avec l'architecte-urbaniste, les éventuels compléments à l'aménagement de la place et les usages potentiels de la salle en-dessous de la mairie (expos photos, espace de télétravail…).

Calendrier prévisionnel

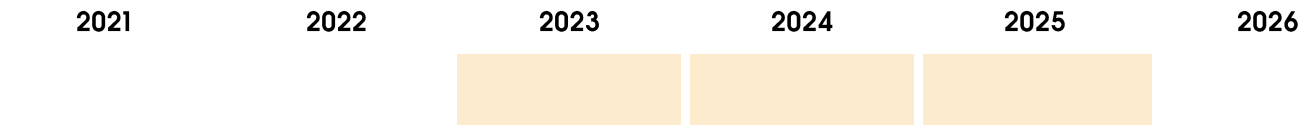

Lien autres programmes et contrats territorialisés

Action également inscrite dans le CRTE 2021-2026

Annexe

Annexe L1b : étude du CAUE76

L2a Valoriser l'expérience piétonne à travers le parcours touristique

MATURITÉ DE L'ACTION

En maturation

Orientation(s) stratégique(s)

2. Développer les mobilités douces pour mieux voir Luneray

Niveau de priorité

Fort

Localisation

Commune de Luneray y compris le secteur d'intervention du centre-bourg de Luneray

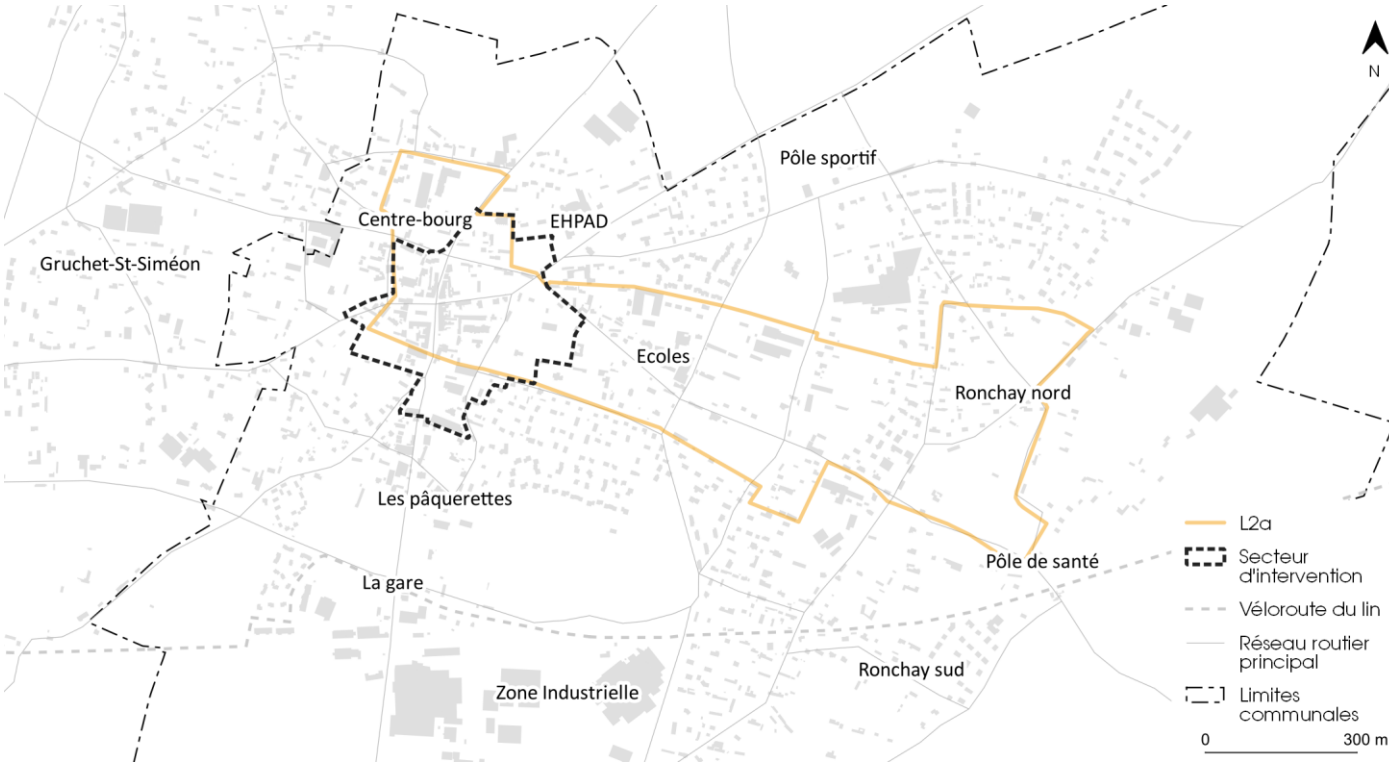

Maître d'ouvrage

Commune de Luneray

Description de l'action

Afin de favoriser la fréquentation du centre-bourg, le projet vise la valorisation du patrimoine et des sentes piétonnes existantes. Ces allées pédestres historiques permettent de découvrir les différents sites patrimoniaux de la commune à travers un parcours touristique. Celui-ci existe sous forme de brochure disponible notamment à l'office de tourisme de Terroir de Caux, en mairie de Luneray et sur internet. La Commune souhaite aujourd'hui matérialiser ce parcours par une signalétique appropriée valorisant par exemple l'origine du tissage, du jute…

Partenaires

Partenaires associés aux réflexions : Le travail de valorisation est en cours de réflexion avec l'Office de Tourisme de la Communauté de communes Terroir de Caux.

Prochaine étape / action à entreprendre

Croiser les axes de réflexion avec ceux de la véloroute du Lin… pouvant donner lieu au développement d'offres de services associées (lieu collaboratif de détente et d'apprentissage…).

Calendrier prévisionnel

2021	2022	2023	2024	2025	2026

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Fréquentation du bureau d'information touristique de Quiberville
- Nombre de nuitées (taxe de séjour) à Luneray
- Nombre d'exemplaires papier de la brochure distribués : 2000 depuis l'automne 2021
- Nombre de participants aux visites guidées : une trentaine par visite

Annexe(s)

Brochure « Luneray à pied » : http://www.quibervillesurmer-auffay-tourisme.com/brochure/luneray-a-pied-francais

L2b Identifier les voies cyclistes à sécuriser pour mieux fréquenter le centre-ville

MATURITÉ DE L'ACTION

En maturation

Orientation(s) stratégique(s)

2. Développer les mobilités douces pour mieux voir Luneray

Niveau de priorité

Fort

Localisation

Commune de Luneray, y compris le secteur d'intervention du centre-bourg de Luneray.

Maître d'ouvrage

Commune de Luneray

Description de l'action

Pour favoriser la fréquentation du centre-bourg, la Commune souhaite offrir un ou plusieurs itinéraires sécurisés à la circulation vélo depuis la véloroute touristique du Lin.

Depuis 2015, la véloroute du Lin traverse le sud de Luneray. Cette voie douce en site propre relie Pourville à Fécamp. Sécurisée et balisée, elle s'adresse aux piétons, vélos et rollers. Le parcours reprenant celui de l'ancienne ligne de chemin de fer Dieppe-Fécamp, se compose de faibles dénivelés adaptés aux balades ou sorties en famille.

Outre la fréquentation de la voie verte par les locaux, cet équipement constitue un véritable atout touristique ayant des retombées économiques positives. Cet itinéraire de loisirs attire un public qui va chercher un hébergement à proximité, s'intéresser aux produits du terroir, fréquenter les cafés et les restaurants, mais également réaliser des visites culturelles.

À ce jour, une portion de la véloroute n'a pu être réalisée en site propre. Les cyclistes doivent alors partager la voie avec les véhicules à proximité de la zone industrielle. Un apaisement de la circulation apparaît nécessaire pour sécuriser ce partage de la voie.

Par ailleurs, de nombreux cyclotouristes souhaitent se rendre dans le centre-bourg réputé de Luneray, mais abandonnent en l'absence d'itinéraires sécurisés et balisés. Pour favoriser la fréquentation du centre-bourg, la Commune souhaite offrir un ou plusieurs itinéraires sécurisés à la circulation vélo depuis la véloroute touristique du Lin.

Dans ce cadre, la Commune a besoin :

- d'estimer la faisabilité de la création de nouveaux itinéraires cyclistes, en lien avec le plan de mobilité simplifiée actuellement en cours d'élaboration à l'échelle de Terroir de Caux,
- de créer d'éventuels services à associer (point cycliste – réparations, ravitaillement, hébergement ponctuel...). Elle s'interroge en particulier sur le devenir du site du pôle de santé actuel au bord de la véloroute.

Partenaires

Partenaires à associer aux réflexions : Communauté de communes Terroir de Caux, Département de la Seine-Maritime…

Prochaine étape / action à entreprendre :

Étudier l'opportunité / la faisabilité de développer de nouveaux itinéraires cyclistes et d'éventuels services à associer (point cycliste – réparations, ravitaillement, hébergement ponctuel...), les lieux du « lin » à visiter, etc.

Calendrier prévisionnel

2021	2022	2023	2024	2025	2026

Lien autres programmes et contrats territorialisés

Étude à mener en lien avec le Plan de Mobilité Simplifié en cours d'élaboration.

L3a Installer un pôle santé mieux adapté

MATURITÉ DE L'ACTION

En maturation

Orientation(s) stratégique(s)

3. Mieux vivre et vieillir à Luneray

Niveau de priorité

Fort

Localisation

Secteur d'intervention du centre-bourg de Luneray

Maître d'ouvrage

Communauté de communes

Description de l'action

Face au vieillissement de la population, il est nécessaire aujourd'hui de répondre à ses besoins en matière de santé et en particulier d'anticiper les départs en retraite des médecins généralistes, le risque étant que plus un seul n'exerce à Luneray dans les années à venir. Le pôle de santé de Luneray peine aujourd'hui à attirer de nouveaux professionnels de santé du fait notamment d'une certaine vétusté des locaux. De surcroit, il se trouve relativement éloigné du centre-bourg, contraignant à l'usage de la voiture.

Ainsi, afin de rendre ce pôle plus attractif pour les professionnels et les patients, il a été envisagé une opération de démolition/reconstruction ou de rénovation/extension du pôle de santé actuel (parcelle AC226) situé en entrée d'agglomération. La Communauté de communes a opté pour une relocalisation du pôle de santé en centre-bourg. Celle-ci permettra de renforcer les fonctions structurantes du centre-bourg et de limiter les besoins en déplacements.

Partenaires

Partenaires à associer aux réflexions : ARS, professionnels de santé, Commune de Luneray.

Prochaine étape / action à entreprendre

- Poursuivre la démarche de recherche de nouveaux professionnels de santé et d'implication de ceux déjà implantés sur la Commune.
- Entamer les démarches pour l'acquisition du foncier
- Vérifier la constructibilité du site identifié et la faisabilité du projet
- Étudier le devenir du pôle de santé actuel : Quelles possibilités d'évolution en particulier en lien avec la véloroute du Lin? Quel intérêt d'une reconversion au regard des coûts ?

Calendrier prévisionnel

2021	2022	2023	2024	2025	2026

Dépôt de demande de certificat d'urbanisme pour l'édification d'un bâtiment en vue d'accueillir des professionnels de santé	25 juillet 2022
Délibération du Conseil municipal de Luneray donnant son accord pour la cession du pôle de santé à la Communauté de communes	29 septembre 2022
Réponse suite au dépôt de CUb : « opération NON réalisable »	19 décembre 2022

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Nombre de professionnels de santé exerçant dans la commune (base permanente des équipements : fonctions médicales et paramédicales)

L3b Développer une nouvelle offre d'habitat pour mieux vivre à Luneray

MATURITÉ DE L'ACTION

En maturation

Orientation(s) stratégique(s)

3. Mieux vivre et vieillir à Luneray

Niveau de priorité

Médian

Localisation

Commune de Luneray

Maître d'ouvrage

Commune de Luneray

Description de l'action

Pour maintenir la population et permettre un parcours résidentiel complet à Luneray, la Commune souhaite développer à proximité du centre-bourg une nouvelle offre d'habitat (inédite ou innovante) pour les seniors, et potentiellement mixte ou intergénérationnelle.

Ce projet de diversification de l'offre d'habitat est nécessaire à la revitalisation du centre-bourg au regard du vieillissement et du taux de personnes âgées sur la commune.

À ce stade, plusieurs dents creuses existant autour du centre-bourg, le choix du site n'est pas encore défini bien qu'il s'oriente, dans un premier temps, vers une unité foncière communale située à moins de 10 minutes à pied du centre-bourg (AC1036-1037). L'intégration de cette large « dent creuse » à la convention d'ORT-PVD permettra de favoriser une urbanisation répondant aux enjeux de la revitalisation du centre-bourg en termes de programmation et de densité (pour rappel, la commune n'est pas couverte par un document d'urbanisme et l'approbation du PLUiH en cours d'élaboration est prévue pour 2025).

En parallèle, une réflexion sera menée sur la densification du centre-bourg à long terme sur les espaces inclus dans le secteur d'interventions en particulier dans le cadre de l'élaboration du PLUiH.

Partenaires

Partenaires à associer aux réflexions : DDTM, Département de la Seine-Maritime

Prochaine étape / action à entreprendre :

- Repérage des espaces fonciers potentiels.
- Étude visant à établir l'opportunité de développer une nouvelle offre d'habitat, un cahier des charges pourrait être établi pour faire maturer cette action.

Calendrier prévisionnel

2021	2022	2023	2024	2025	2026

Lien autres programmes et contrats territorialisés

Réflexions à mener en cohérence avec le PLUiH en cours d'élaboration

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Nombre d'habitants
- Nombre de logements par typologie

L3c Développer les services publics

MATURITÉ DE L'ACTION

À engager

Orientation(s) stratégique(s)

3. Mieux vivre et vieillir à Luneray

Niveau de priorité

Fort

Localisation

Secteur d'intervention du centre-bourg de Luneray

Maître d'ouvrage

Communauté de communes Terroir de Caux

Description de l'action

Suite au départ de la Trésorerie, il est envisagé d'implanter un espace multi-services dans les locaux pour permettre l'accueil de permanences :

- France Services,
- de la mission locale,
- de la trésorerie,
- du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE),
- de l'assistante sociale du CMS ponctuellement,
- éventuellement du conseiller numérique.

Ce projet permettrait de :

- renforcer les fonctions structurantes du centre-bourg en renforçant les services publics,
- répondre aux besoins de la population,
- réduire les besoins en déplacements.

Prochaine étape / action à entreprendre

Établir une convention de mise à disposition des locaux par la Commune à la Communauté de communes.

Calendrier prévisionnel

2021	2022	2023	2024	2025	2026

TÔTES

L'ambition de la Commune « S'épanouir et grandir durablement » se traduit à travers trois orientations stratégiques :

- Orientation 1 : Développer de nouveaux lieux, nouveaux espaces,
- Orientation 2 : Développer de nouvelles offres de circulation,
- Orientation 3 : Incarner le positionnement.

Orientation 1: Développer de nouveaux lieux, nouveaux espaces

N°	Action	En projet	À engager	En maturation
T1a	Créer le quartier durable « centre Maupassant »	1		
T1b	Créer un tiers-lieu en lien avec l'économie sociale et solidaire			2

Orientation 2 : Développer de nouvelles offres de circulation

N°	Action	En projet	À engager	En maturation
T2a	Développer une liaison centre-bourg, gare d'Auffay			2

Orientation 3 : Incarner le positionnement

N°	Action	En projet	À engager	En maturation
T3a	Végétaliser l'espace public		1	

T1a Créer le quartier durable « centre Maupassant »

MATURITÉ DE L'ACTION

En projet

Orientation(s) stratégique(s)

1. Développer de nouveaux lieux, nouveaux espaces

Niveau de priorité

Fort : projet en cours

Localisation

Secteur d'intervention du centre-bourg de Tôtes

Maître d'ouvrage

Logéo Seine

Description de l'action

L'enseigne Intermarché, initialement située en cœur de bourg, a déménagé en entrée de ville, créant ainsi une importante friche. Dans une logique de densification et de recyclage du foncier, la Commune a saisi l'opportunité de revitaliser et redynamiser son centre en y intégrant des logements et des équipements. Pour ce projet, la Commune a désigné Logéo Seine comme bailleur aménageur du projet qui acquiert une partie du foncier à l'enseigne Intermarché et l'autre partie à la Commune.

Bien que subie par la Commune, la libération de cette grande parcelle située en plein centre du bourg représente aujourd'hui l'opportunité pour la Commune de développer un projet incluant des ambitions fortes de transition écologique, de mixité sociale et générationnelle, ainsi que de concertation avec la collaboration des habitants. Ainsi, la Commune et Logéo Seine ont retenu un parti d'aménagement fort et porteur de sens, capable de revitaliser une vie locale, de faire renaitre le lien social, de rendre à Tôtes son rôle de bourg fédérateur. Pour cela, Logéo Seine a la volonté d'articuler sa démarche autour du vivre ensemble, de l'activité rurale et de la production locale. Ils souhaitent proposer un quartier durable, organisé autour de son grand jardin partage et en lien avec des équipements de proximité fédérateurs de vivre ensemble.

Partenaires

Partenaires associés aux réflexions : Commune de Tôtes, EPFN

Partenaires à associer : Communauté de communes Terroir de Caux, DDTM, Département de la Seine-Maritime (délégation des aides à la pierre de l'État)

Prochaine étape / action à entreprendre

Déposer le permis de construire du projet

Dépenses prévisionnelles (hors-taxe)

Dépense prévisionnelles totales	12 142 500€
- Acquisition du terrain frais de notaires compris	516 000 €
- Démolition	80 000 €
- Provision pour aléas	303 300 €
- Travaux	10 030 000€
- Honoraires	1 213 200€

Calendrier prévisionnel

2021	2022	2023	2024	2025	2026

Lancement des études	2021
Définition du projet avec les partenaires	2022-2023
Études d'avant-projet sommaire (APS)	*Phase en cours*
Poursuite des études et demandes d'agréments	2023
Lancement de la consultation des entreprises et notification des marchés	2024
Commencement des travaux phase 1	2024
Commencement des travaux phase 2	2025
Fin des travaux / Livraison	2026

Annexe(s)

Annexe T1a

T1b Créer un tiers-lieu en lien avec l'économie sociale et solidaire

MATURITÉ DE L'ACTION

En maturation

Orientation(s) stratégique(s)

1. Développer de nouveaux lieux, nouveaux espaces

Niveau de priorité

Médian

Localisation

Action à localiser dans le secteur d'intervention du centre-bourg de Tôtes

Maître d'ouvrage

À définir

Description de l'action

Dans le cadre de l'accompagnement réalisé par Nouvelles Marges pour l'élaboration de la stratégie de revitalisation, la Commune s'est interrogée sur le développement d'un tiers-lieu pouvant favoriser le développement d'activités économiques et/ou culturelles en intégrant par exemple une boutique à l'essai, un fablab, une micro-folie…

À travers ce projet, la Commune souhaite promouvoir un modèle basé sur la participation des habitants et favorisant le développement d'une économie locale respectueuse de l'environnement dans la logique de l'économie sociale et solidaire (ESS).

L'ESS est une économie de proximité, contribuant à la création d'emplois et de dynamiques locales. Elle place au cœur de son projet la question de la territorialisation de la valeur ajoutée, et est porteuse de nombreuses innovations : le recyclage et le réemploi, les circuits courts, l'alimentation durable, la lutte contre la précarité énergétique, les énergies renouvelables, etc. Sa diversité en fait sa richesse, mais la rend

aussi parfois difficile à appréhender : l'ESS déploie ses activités dans des domaines aussi variés que l'aide à domicile, les activités financières et les assurances, l'hébergement médicosocial et social, la culture et le sport, le commerce, l'agriculture.

Ce projet, à mettre en lien avec le projet du quartier durable, permettrait de renforcer l'attractivité de la commune et de renforcer les fonctions structurantes du centre-bourg en développant les services / commerces au sein de celui-ci.

Partenaires

Partenaires à associer aux réflexions : AVISE

Prochaine étape / action à entreprendre

- Réaliser une étude d'opportunité pour valider le besoin (enquête notamment) et l'offre de services d'un équipement de type tiers-lieu, adossant ou non une boutique à l'essai (intégrant notamment une phase de préfiguration du développement du projet).
- Intégrer à la réflexion un positionnement développement durable du tiers-lieu : vente de produits locaux, café solidaire, …

Calendrier prévisionnel

2021	2022	2023	2024	2025	2026

T2a Développer une liaison centre-bourg, gare d'Auffay

MATURITÉ DE L'ACTION

En maturation

Orientation(s) stratégique(s)

2. Développer de nouvelles offres de circulation

Niveau de priorité

Médian

Localisation

Entre le centre-bourg de Tôtes et la gare d'Auffay – Val-de-Scie

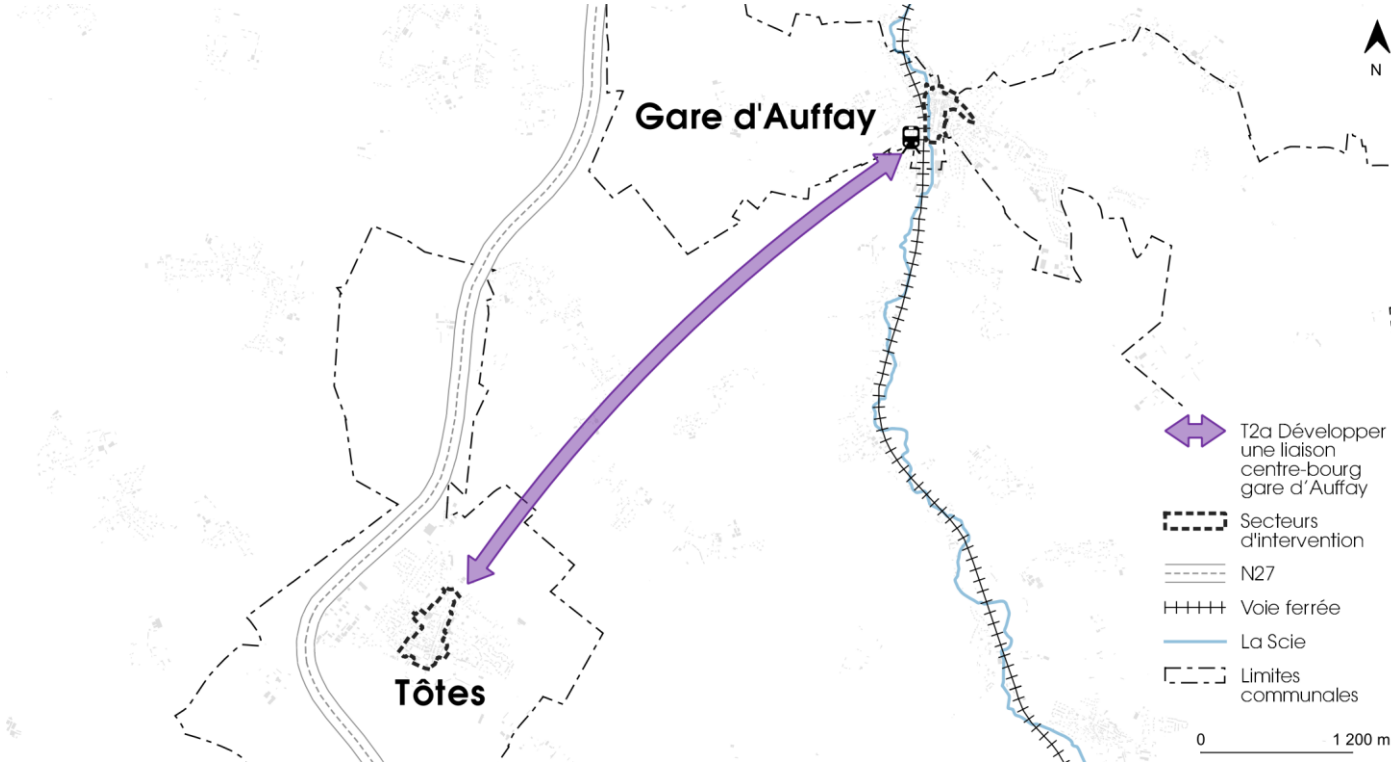

Maître d'ouvrage

À définir

Description de l'action

Nombre de tôtais se rendent chaque jour à la gare d'Auffay pour travailler sur Rouen ou Dieppe. Du fait de l'absence d'une desserte collective adaptée, ces tôtais empruntent leur véhicule ou à défaut, stationnent leur véhicule toute la journée dans le centre-bourg en privilégiant le recours au covoiturage. L'initiation d'un transport collectif avec un minibus qui opérerait une liaison Tôtes/Auffay avec un stationnement proche du quartier Maupassant (par exemple quatre allers-retours matin et soir) serait opportune à développer afin :

- de limiter le stationnement de véhicules « ventouses » dans le centre-bourg,
- de limiter l'autosolisme et de favoriser des mobilités plus durables,
- d'améliorer la desserte de la commune pour les personnes ne disposant pas de voitures.

Prochaine étape / action à entreprendre

Au stade de la réflexion, cette initiative et ses possibilités de développement seraient à traiter dans le cadre du plan de mobilité simplifié en cours d'élaboration.

Calendrier prévisionnel

2021	2022	2023	2024	2025	2026

T3a Végétaliser l'espace public

MATURITÉ DE L'ACTION

À engager

Orientation(s) stratégique(s)

3. Incarner le positionnement

Niveau de priorité

Fort

Localisation

Secteur d'intervention du centre-bourg de Tôtes

Maître d'ouvrage

Commune de Tôtes

Description de l'action

La Commune de Tôtes est structurée par deux axes traversants et commerçants, rue Guy de Maupassant et route du Havre/rue du Général Leclerc, ainsi que par la place du Général de Gaulle. Ces espaces incarnent peu la stratégie de transition écologique de la Commune en raison de leur aspect routier. Il est envisagé de végétaliser l'ensemble de ces espaces publics afin de transformer l'image de la commune pour la rendre plus attractive tout en valorisant le patrimoine.

Partenaires

Partenaire associé aux réflexions : CAUE76,

Partenaire à associer : le Département de la Seine-Maritime.

Prochaine étape / action à entreprendre :

À ce jour, il manque différentes études :

- études paysagères, de végétalisation à très court terme sur ces axes stratégiques du territoire,
- plan guide pour aller au-delà des idées et associer un aménagement adapté pour la place,
- étude de faisabilité du projet répondant aux ambitions stratégiques de transformation d'image (paysage et incarnation de la végétalisation).

Calendrier prévisionnel

2021	2022	2023	2024	2025	2026

Annexe(s)

Annexe T3a : étude du CAUE 76

VAL-DE-SCIE

L'ambition de la Commune « Village normand, entre patrimoine et connexions » se traduit à travers deux grandes orientations stratégiques :

- Orientation 1 : Les connexions du village normand,
- Orientation 2 : La valorisation de son patrimoine

Orientation 1 : Les connexions du village normand

N°	Action	En projet	À engager	En maturation
	Renforcer des liens entre la gare et le centre-bourg			x
V1b	Développer des animations culturelles attractives temporaires/saisonnières		x	
V1c	Affirmer la vocation touristique avec le développement de l'hébergement touristique		x	

Orientation 2 : La valorisation de son patrimoine

N°	Action	En projet	À engager	En maturation
	Aménager la place autour de la collégiale			1
V2b	Valoriser le bâtiment occupé par la bibliothèque pour en faire un lieu stratégique			2
	Valoriser les espaces paysagers / des lieux en bord de Scie pour en faire des lieux attractifs du centre-bourg			x

Fiche action transversale

V1/2	Élaborer un plan guide pour programmer des aménagements cohérents et garantir la faisabilité		1	

V1b Développer des animations culturelles attractives temporaires/saisonnières

MATURITÉ DE L'ACTION

À engager

Orientation(s) stratégique(s)

1. Les connexions du village normand

Niveau de priorité

Fort

Localisation

Commune de Val-de-Scie

Maître d'ouvrage

Commune de Val-de-Scie

Description de l'action

Il s'agit d'amplifier le rayonnement des animations estivales ou saisonnières thématisées (en lien avec l'histoire de la ville, avec des expositions de collections, évènements musicaux…) :

- Pour 2023, sont prévus la reconstitution de camps canadiens et napoléoniens, le 28ème salon d'automne annuel, le 28ème salon d'hiver annuel (artisanat, marché de noël, collectionneurs), un salon de la gastronomie, la foire annuelle, le concours agricole en mars, le forum des associations, etc.
- Les collections à faire tourner comme pour la fête du vélo.

Partenaires

Partenaires à associer aux réflexions : Office de tourisme de Terroir de Caux

Prochaine étape / action à entreprendre

- Actions en cours, mais à renforcer dans la recherche de thématiques attractives, de programmation, en lien avec les services de la Communauté de communes Terroir de Caux et notamment l'Office de tourisme pour marketer* la démarche d'Auffay – Val-de-Scie.
- Accompagner les associations et impliquer la Commune dans la conception en concertation avec la population.
- Approfondissement possible : diagnostic des évènements / animations de la ville et plan d'actions stratégique pour enrichir l'offre, la rendre plus attractive.

** Utiliser les méthodes du marketing pour positionner les animations d'Auffay – Val-de-Scie dans le territoire.*

Calendrier prévisionnel

2021	2022	2023	2024	2025	2026

V1c Affirmer la vocation touristique avec le développement de l'hébergement touristique

MATURITÉ DE L'ACTION

À engager

Orientation(s) stratégique(s)

1. Les connexions du village normand

Niveau de priorité

Fort

Localisation

Commune d'Auffay – Val-de-Scie

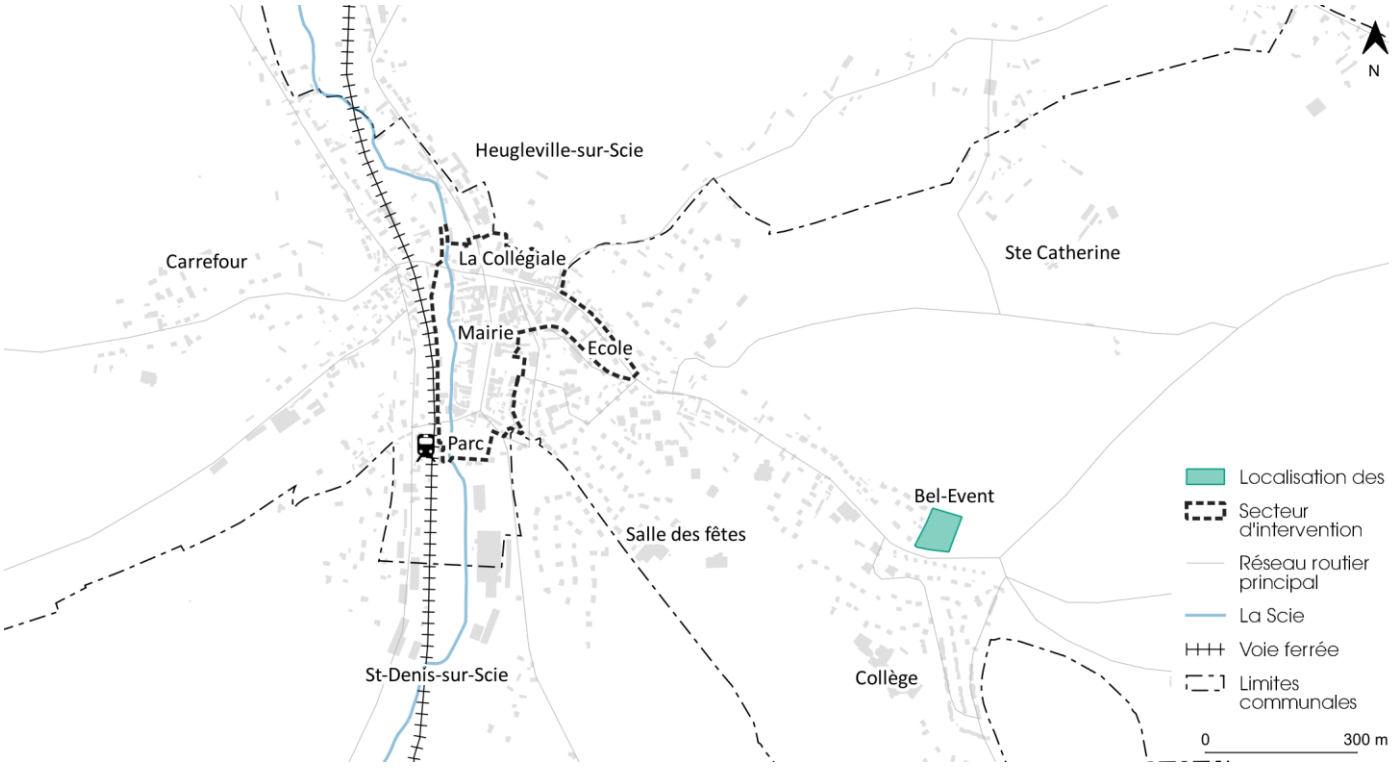

Maître d'ouvrage

Porteur de projet privé

Description de l'action

La Commune souhaite affirmer la vocation touristique en favorisant le développement de l'hébergement touristique notamment à proximité du centre-bourg.

Dans ce cadre, la Commune souhaite mettre à disposition un terrain afin qu'un porteur de projet privé développe des hébergements insolites à 1 km du centre-bourg. Le projet contribuerait à la fréquentation des commerces du centre-bourg.

Calendrier prévisionnel

2021	2022	2023	2024	2025	2026

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Fréquentation du bureau d'information touristique d'Auffay – Val-de-Scie,
- Nombre de nuitées (taxe de séjour) à Auffay – Val-de-Scie.

V2b Valoriser le bâtiment occupé par la bibliothèque pour en faire un lieu stratégique

MATURITÉ DE L'ACTION

En maturation

Orientation(s) stratégique(s)

2. La valorisation de son patrimoine

Niveau de priorité

Fort : Priorité n°2

Localisation

Secteur d'intervention du centre-bourg d'Auffay – Val-de-Scie

Maître d'ouvrage

Commune de Val-de-Scie

Description de l'action

Il s'agit de valoriser le bâtiment occupé par la bibliothèque pour en faire un lieu stratégique (totem) entre la gare et le centre-bourg. Une réflexion est à engager sur le devenir de la bibliothèque et le développement d'un lieu emblématique pour la commune. À ce stade, la Commune a reporté son projet de vente du bâtiment et a décidé de le conserver afin de l'inscrire dans la stratégie de connexion de la gare et du centre-bourg.

Le projet a pour objectif de de favoriser la fréquentation des commerces du centre-bourg et de valoriser le patrimoine.

La Commune se questionne sur les possibilités d'extension du bâtiment et de mises aux normes notamment concernant la création d'accès PMR afin de desservir les différents niveaux.

Partenaires

Partenaire associé aux réflexions : CAUE76

Prochaine étape / action à entreprendre

Étude d'opportunité et de faisabilité pour définir l'orientation et l'offre de service de l'équipement : culturel, usage mixte économique/public, etc.

Calendrier prévisionnel

2021	2022	2023	2024	2025	2026

Lancement des études préliminaires 2025-2026

V1/2c Élaborer un plan guide

MATURITÉ DE L'ACTION

À engager

Orientation(s) stratégique(s)

1. Les connexions du village normand
2. La valorisation de son patrimoine

Niveau de priorité

Fort

Localisation

Secteur d'intervention du centre-bourg de Val-de-Scie

Maître d'ouvrage

Commune de Val-de-Scie

Description de l'action

La stratégie communale de revitalisation comprend plusieurs interventions sur les espaces publics du centre-bourg :

- Renforcer des liens entre la gare et le centre-bourg,
- Aménager la place autour de la collégiale, ainsi que les rues Pasteur et Victor Hugo,
- Valoriser les espaces paysagers / des lieux en bord de Scie.

Afin de garantir une cohérence d'ensemble et une harmonie, la Commune envisage d'engager une réflexion d'ensemble.

Renforcer les liens entre la gare et le centre-bourg

Ce projet vise la valorisation du paysage et l'identification, depuis la gare, de cheminements sécurisés tels qu'un cheminement depuis la descente du train pour se rendre dans le bourg agrémenté d'un aménagement paysager, la valorisation du cheminement piéton traversant le parc T. Pesquet, des cheminements pour les vélos.

Aménagement de la place autour de la collégiale : priorité n°1

Le projet vise le réaménagement de la place devant la collégiale, en agissant notamment sur le stationnement, l'amélioration et la sécurisation de la circulation piétonne. Il intègre également les rues Pasteur et Victor Hugo jusqu'au rond-point.

Valorisation des espaces paysagers ou encore des lieux en bord de Scie pour en faire des lieux attractifs du centre-bourg

Il s'agit d'engager des réflexions sur :

- la mise en relief des espaces paysagers le long de la Scie depuis la gare.
- la transformation/création de locaux ou aménagement pour l'animation et le bien-être : guinguette, parcours santé…

Partenaires

Partenaires à associer aux réflexions : CAUE76, DDTM, Département de la Seine-Maritime, Région Normandie…

Prochaine étape / action à entreprendre

- Étude de programmation urbaine et paysagère (type plan guide outil servant à « guider l'action à court terme, dans le cadre d'une vision de territoire à long terme »).
- Étude d'opportunité et de faisabilité de valorisation d'opportunité et de faisabilité de valorisation des lieux en bord de Scie.

Calendrier prévisionnel

2021	2022	2023	2024	2025	2026

Relevé topographique de la place du Général de Gaulle (devant la Collégiale) 2023

CC TERROIR DE CAUX

À l'échelle de Terroir de Caux, plusieurs documents stratégiques sont en cours d'élaboration offrant ainsi la possibilité d'intégrer les objectifs de revitalisation des centres-bourgs PVD définis dans la convention cadre.

L'élaboration du Plan Local D'Urbanisme intercommunal et Habitat (PLUiH) permettra notamment :

- d'affirmer le rôle structurant des centres-bourgs concentrant les fonctions urbaines (habitat, services, équipements, commerces…),
- de mettre en place plusieurs outils tels que la protection des rez-de-chaussée commerciaux, la protection du patrimoine,
- de définir la politique habitat pour les années à venir.

Le Plan de Mobilité Simplifié pourra contribuer à la connexion :

- des centres-bourgs aux secteurs plus résidentiels du territoire,
- des gares à l'ensemble du territoire.

Dans ce cadre, deux fiches actions ont été réalisées en faveur de l'intégration des orientations de revitalisation des centres-bourgs et de la mobilisation des outils.

À l'échelle du territoire intercommunal, cinq actions sont menées en faveur de la revitalisation des centres-bourgs :

- Mettre en place un outil numérique de pilotage du commerce,
- Instituer le droit de préemption commercial (DPC),
- Instituer le droit de préemption urbain (DPU),
- Créer un hôtel communautaire et une crèche,
- Favoriser la rénovation de l'habitat ancien.

C1 Contribuer à l'élaboration du PLUiH

MATURITÉ DE L'ACTION

En projet

Localisation

Terroir de Caux et particulièrement les communes PVD

Maître d'ouvrage

Communauté de communes Terroir de Caux

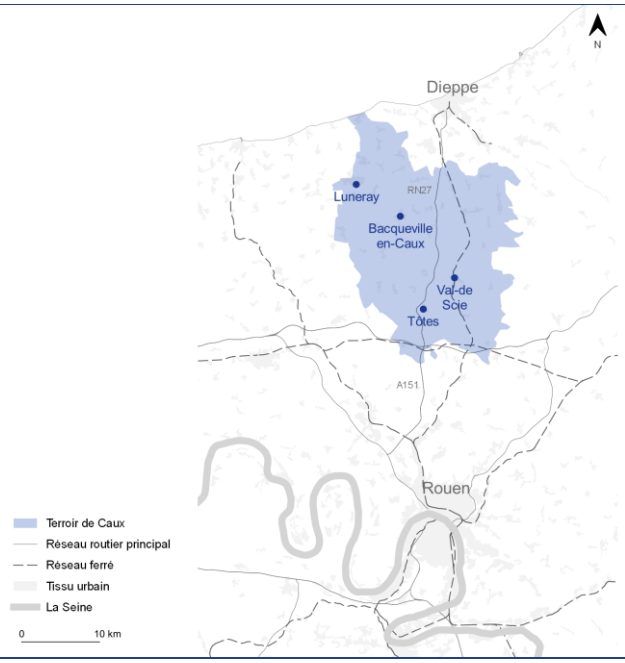

Description de l'action

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat (PLUiH) a été prescrit le 12 décembre 2018. Ce document de planification construit un projet d'aménagement à l'échelle de Terroir de Caux auquel doit être intégré l'enjeu de revitalisation des centres-bourgs et notamment des centres-bourgs des Petites Villes de Demain. Le PLUiH permet la mise en place de nombreux outils pouvant contribuer aux stratégies retenues par les Communes tels que la protection du patrimoine, des rez-de-chaussée commerciaux, la définition d'intentions et d'orientations d'aménagement qualitatives …

Prochaine étape / action à entreprendre

Le PLUiH est en cours d'élaboration, phase PADD. Le chargé de projet PVD est régulièrement convié aux réunions de travail et aux comités de pilotage. Il veille à la cohérence et à la traduction des stratégies de revitalisation, ainsi qu'à la mobilisation des outils disponibles.

Calendrier prévisionnel

C2 Contribuer à l'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié

MATURITÉ DE L'ACTION

En projet

Localisation

Terroir de Caux et particulièrement les communes PVD

Maître d'ouvrage

Communauté de communes Terroir de Caux

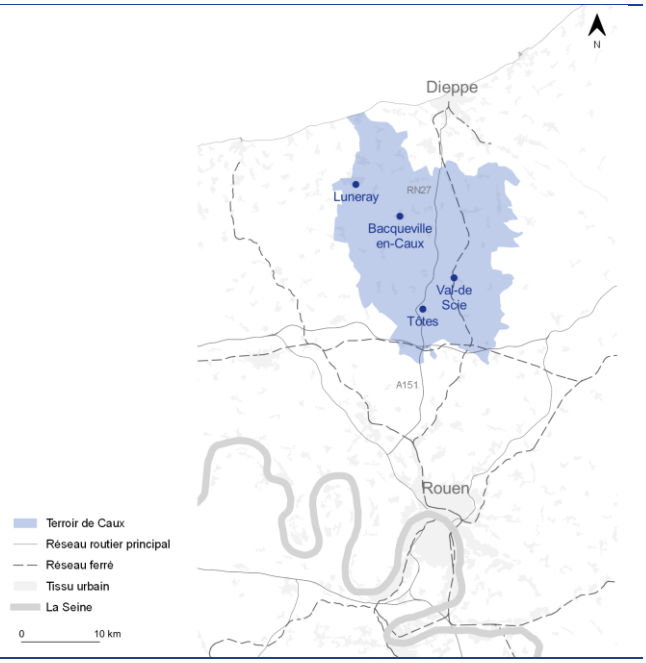

Description de l'action

Suite à la loi d'orientation des mobilités, la Communauté de communes Terroir de Caux s'est saisie de la compétence pour organiser les mobilités au niveau local par délibération du 18 mars 2021, véritable levier pour répondre aux enjeux sociaux et environnementaux, notamment pour offrir des alternatives à l'usage individuel de la voiture. Sachant que les transports représentent le deuxième secteur émettant le plus de gaz à effet de serre sur le territoire, Terroir de Caux a engagé l'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié (PMS) en décembre 2021 en cohérence avec le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) du PETR Pays Dieppois Terroir de Caux.

Ce document définira la politique de mobilité à l'échelle de Terroir de Caux. Il vise à innover, fédérer, concerter et créer des synergies entre la politique de mobilité et les autres politiques publiques (urbanisme, environnement, santé, tourisme, politique sociale, etc.). En intégrant les spécificités du territoire, il cherchera à rendre effectif le droit à la mobilité pour tous, c'est-à-dire à répondre aux enjeux sociaux de la mobilité (accès à l'emploi, aux services…), dans le respect d'un développement équilibré et durable. Il définira les mesures et actions prioritaires à mettre en place en faveur d'une mobilité plus durable et solidaire.

L'enquête habitants/usagers lancée en mai 2021 avait révélé de fortes attentes en termes de mobilité sur le territoire de la part des usagers notamment pour le développement des modes doux comme la marche ou le vélo. Elle a permis de mettre en évidence les dynamiques d'éloignement qui caractérisent les territoires ruraux et peu denses, ainsi que la nécessité de répondre aux réels besoins des habitants. À cela s'ajoute de vrais enjeux sur le plan économique et social, tant du côté des salariés afin d'optimiser leurs déplacements, que des demandeurs d'emploi ou des personnes isolées ne bénéficiant d'aucun moyen de transport.

Prochaine étape / action à entreprendre

Le chargé de projet PVD est convié aux réunions de travail en lien avec les communes PVD. Il veille à la cohérence et à la traduction des stratégies de revitalisation en lien avec la mobilité.

Calendrier prévisionnel

2021	2022	2023	2024	2025	2026

C3 Mettre en place un outil numérique de pilotage du commerce

MATURITÉ DE L'ACTION

En projet

Orientation(s) stratégique(s)

Axe 1 : Aménager durablement le territoire tout en favorisant l'économie, l'habitat et le tourisme

Sous-axe 2 : Renforcer les pôles de proximité (création de commerces de proximité, développement des circuits-courts)

Niveau de priorité

Fort

Localisation

Communauté de communes Terroir de Caux et plus particulièrement les communes PVD.

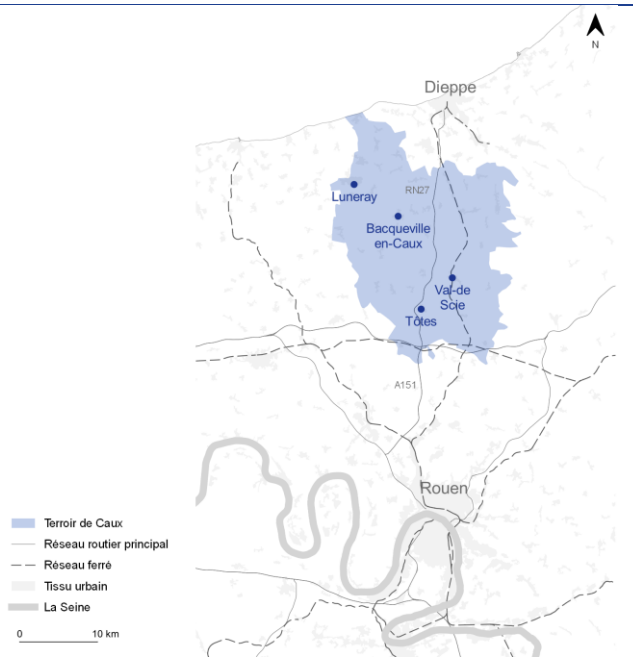

Maître d'ouvrage

Communauté de communes Terroir de Caux, Chambre de Commerce et d'Industrie Rouen Métropole, Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Normandie

Description de l'action

Dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, la Communauté de communes Terroir de Caux souhaite développer une connaissance fine de son tissu commercial local (localisation des activités commerciales, localisation des grandes surfaces commerciales, localisation des locaux vacants, etc.) pour en identifier les enjeux et adopter les mesures pertinentes qui vont permettre de maintenir ou de redynamiser le commerce sur son territoire, et plus particulièrement sur les principaux centres-bourgs du territoire, à savoir ceux de Bacqueville-en-Caux, de Luneray, de Tôtes, et de Val-de-Scie.

Plus précisément, le développement de cette connaissance fine du tissu commercial doit permettre aux acteurs économiques de la Communauté des communes Terroir de Caux de :

- Réaliser un état des lieux précis de l'offre commerciale sur leur territoire,
- Définir à partir de cet état des lieux les actions à mettre en place pour maintenir ou redynamiser le commerce sur leur territoire,
- Mesurer l'efficacité des actions qui seront mises en place, de manière à être en capacité de les ajuster si besoin en fonction des résultats obtenus,
- Renforcer l'attractivité commerciale des principaux centres-bourgs du territoire.

De son côté, la CCI a pour objectif une meilleure connaissance de la structure commerciale sur le territoire consulaire.

Pour développer cette connaissance fine du tissu commercial sur le territoire de Terroir de Caux, la CCI propose de mettre en place un outil numérique de pilotage du commerce en 3 principales phases d'intervention :

- Phase 1 : Recensement terrain des locaux avec vitrine implantés sur le territoire (locaux avec vitrine occupés par une activité commerciale, locaux avec vitrine occupés par une activité non commerciale, locaux avec vitrine vacants).

- Phase 2 : Enquête en « face à face » auprès des commerçants des centres-bourgs de Bacqueville-en-Caux, de Luneray, de Tôtes, et de Val-de-Scie pour recueillir des informations qualitatives complémentaires au recensement terrain de l'offre commerciale (loyer, chiffre d'affaires, propriétaire/locataire, adhésion UCA, accessibilité PMR, présence de logement au-dessus du point de vente, projets de cession, etc.) et créer des indicateurs de pilotage dynamiques spécifiques sur l'outil numérique de pilotage du commerce (indicateurs adhésion UCA, projets de cession à court terme, ouverture le 12h, etc.).

- Phase 3 : Création d'un outil numérique de pilotage du commerce dédié au territoire de la Communauté de communes Terroir de Caux avec intégration de l'ensemble des données terrain (recensement terrain et enquête auprès des commerçants)

Partenaires

Partenaires associés aux réflexions : les Communes PVD

Dépenses prévisionnelles (hors-taxe)

Dépenses prévisionnelles totales	24 793,75 €

Plan de financement définitif

Dispositifs financiers mobilisés	19 835,00 €
– Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT)	19 835,00 €
Autofinancement (fonds propres)	4 958,75 €

Calendrier prévisionnel

2021	2022	2023	2024	2025	2026

Signature de la convention de partenariat CC, CCI, CMA	30 juin 2022
Phase 1 : Recensement terrain des locaux commerciaux avec vitrines sur le territoire	Été 2022
Phase 2 : Enquête en « face à face » auprès des commerçants des centres villes PVD	Été 2022
Phase 3 : Création d'un outil numérique de pilotage du commerce	Automne 2022

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Mises à jour effectuées par les services de la Communauté de communes Terroir de Caux.
- Actions engagées suite à la mise en place de l'outil (ex : droit de préemption commercial institué).
- Évolution des indicateurs de l'outil si mise à jour (nombre de locaux avec vitrine, vacance, type d'activité, état des vitrines…).

Annexe(s)

Annexe C3 : Convention de partenariat

C4 Instituer le droit de préemption commercial (DPC)

MATURITÉ DE L'ACTION

En projet

Orientation(s) stratégique(s)

Axe 1 : Aménager durablement le territoire tout en favorisant l'économie, l'habitat et le tourisme

Sous-axe 2 : Renforcer les pôles de proximité (création de commerces de proximité, développement des circuits-courts)

Niveau de priorité

Fort

Localisation

Secteur d'intervention des centres-bourgs de Bacqueville-en-Caux, Tôtes et Val-de-Scie.

(À ce jour, la Commune de Luneray n'a pas souhaité l'institution du Droit de Préemption Commercial sur son centre-bourg.)

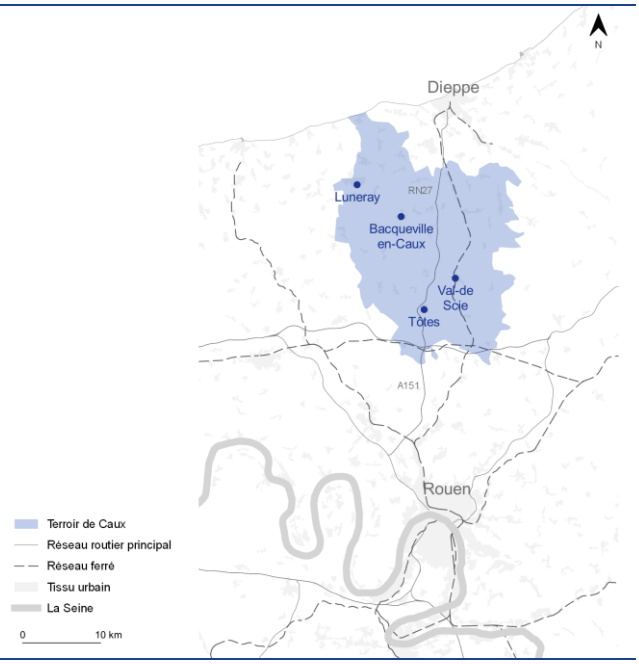

Maître d'ouvrage

CC Terroir de Caux à laquelle les Communes de Bacqueville-en-Caux, Tôtes et Val-de-Scie ont délégué la compétence DPC.

Description de l'action

Instituer le droit de préemption commercial afin de maintenir ou renforcer la diversité commerciale des centres-bourgs.

Partenaires

Partenaires associés aux réflexions :

CCI Rouen Métropole, CMA Normandie, les Communes concernées

Dépenses prévisionnelles (hors-taxe)

Aucune

Calendrier prévisionnel

2021	2022	2023	2024	2025	2026

Lien autres programmes et contrats territorialisés

Néant

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Institution du droit de préemption commercial,
- Exercice de ce droit.

C5 Instituer le droit de préemption urbain (DPU)

MATURITÉ DE L'ACTION

En projet

Orientation(s) stratégique(s)

Toute orientation pouvant nécessiter une acquisition immobilière ou foncière dans les espaces constructibles.

Niveau de priorité

Fort

Localisation

Communes de Bacqueville-en-Caux, Luneray, Tôtes et Val-de-Scie.

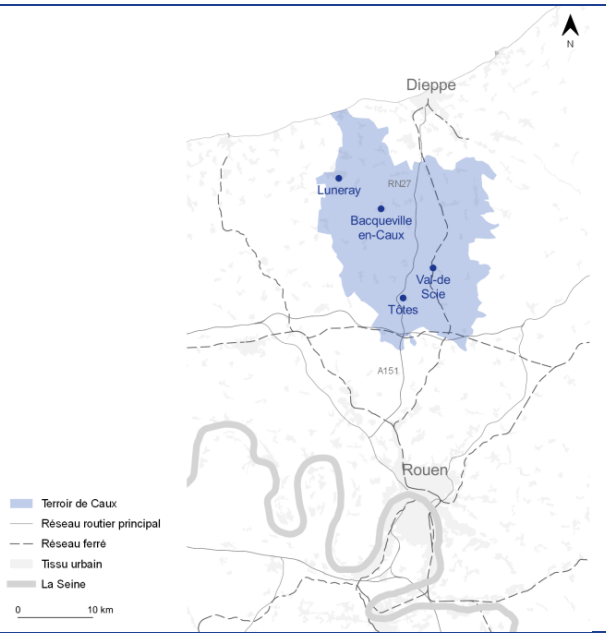

Maître d'ouvrage

CC Terroir de Caux, compétente en matière de plan local d'urbanisme (PLU) et droit de préemption urbain depuis sa création le 1er janvier 2017.

Description de l'action

Le droit de préemption urbain permet aux collectivités d'acquérir prioritairement certains biens immobiliers, à l'occasion de leur mise en vente, en vue de réaliser des actions ou opérations d'aménagement d'intérêt général.

Il constitue, à ce titre, un outil de la politique foncière nécessaire à la Commune et à la Communauté de communes pour la mise en œuvre, la poursuite et le renforcement des actions et politiques d'aménagement et de développement relevant de leurs compétences.

Aussi, l'action consiste à :

- instituer le droit de préemption urbain sur les zones urbaines et à urbaniser des communes disposant d'un PLU,
- déléguer une partie de son exercice aux Communes dans les zones résidentielles et d'équipements,
- de conserver son exercice, au regard de ses compétences, dans :
    - les zones d'activités économiques,
    - les parties des centres-bourgs concentrant les commerces et les services ainsi que les secteurs stratégiques d'habitat concentrant un immobilier vétuste, voire dégradé, la vacance des logements, des espaces mutables.

L'arrêté préfectoral du 27 décembre 2018 modifiant l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création de la Communauté de communes « Terroir de Caux », précise les compétences intercommunales et notamment :

- « Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire »,
- « Dispositifs contractuels d'amélioration de l'habitat »,
- « Aide à la rénovation de l'habitat »

Le Conseil Communautaire a décidé le 25 septembre 2018 de retenir comme d'intérêt communautaire la compétence « Toutes opérations de redynamisation et restructuration du commerce et de l'artisanat ».

À ce jour, seule Bacqueville-en-Caux est couverte par un PLU parmi les communes PVD de Terroir de Caux. Le PLU de Tôtes a été arrêté le 7 juillet 2022. Le PLUiH de Terroir de Caux a été prescrit le 12 décembre 2018 et est en cours d'élaboration : phase PADD.

Partenaires

Partenaires associés aux réflexions :

Les Communes concernées

Dépenses prévisionnelles (hors-taxe)

Aucune

Calendrier prévisionnel

2021	2022	2023	2024	2025	2026
	Bacqueville-en-Caux	**Tôtes**		**Luneray, Val-de-Scie**	

Délibération de la Commune de Bacqueville-en-Caux sollicitant l'instauration du DPU ainsi que sa délégation	29 juin 2022

Délibération de la CC pour l'institution du DPU à Bacqueville-en-Caux et la délégation d'une partie de son exercice à la Commune	27 septembre 2022
Institution du DPU à Tôtes *(sous réserve de la sollicitation du Conseil municipal)*	À partir de l'approbation du PLU en cours d'élaboration
Institution du DPU à Luneray et Val-de-Scie *(sous réserve de la sollicitation des Conseils municipaux)*	À partir de l'approbation du PLUiH

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Institution du droit de préemption urbain,
- Exercice du droit de préemption urbain pour l'acquisition d'un bien.

Annexe(s)

Annexe C5 : Délibération de la CC pour l'institution du DPU à Bacqueville-en-Caux et la délégation d'une partie de son exercice à la Commune.

C6 Créer un hôtel communautaire et une crèche

MATURITÉ DE L'ACTION

En projet

Orientation(s) stratégique(s)

Axe 4 : Promouvoir un territoire rural vivant et solidaire qui répond aux besoins de sa population

Niveau de priorité

Fort

Localisation

Commune d'Auffay – Val-de-Scie, à proximité du secteur d'intervention du centre-bourg de Val-de-Scie.

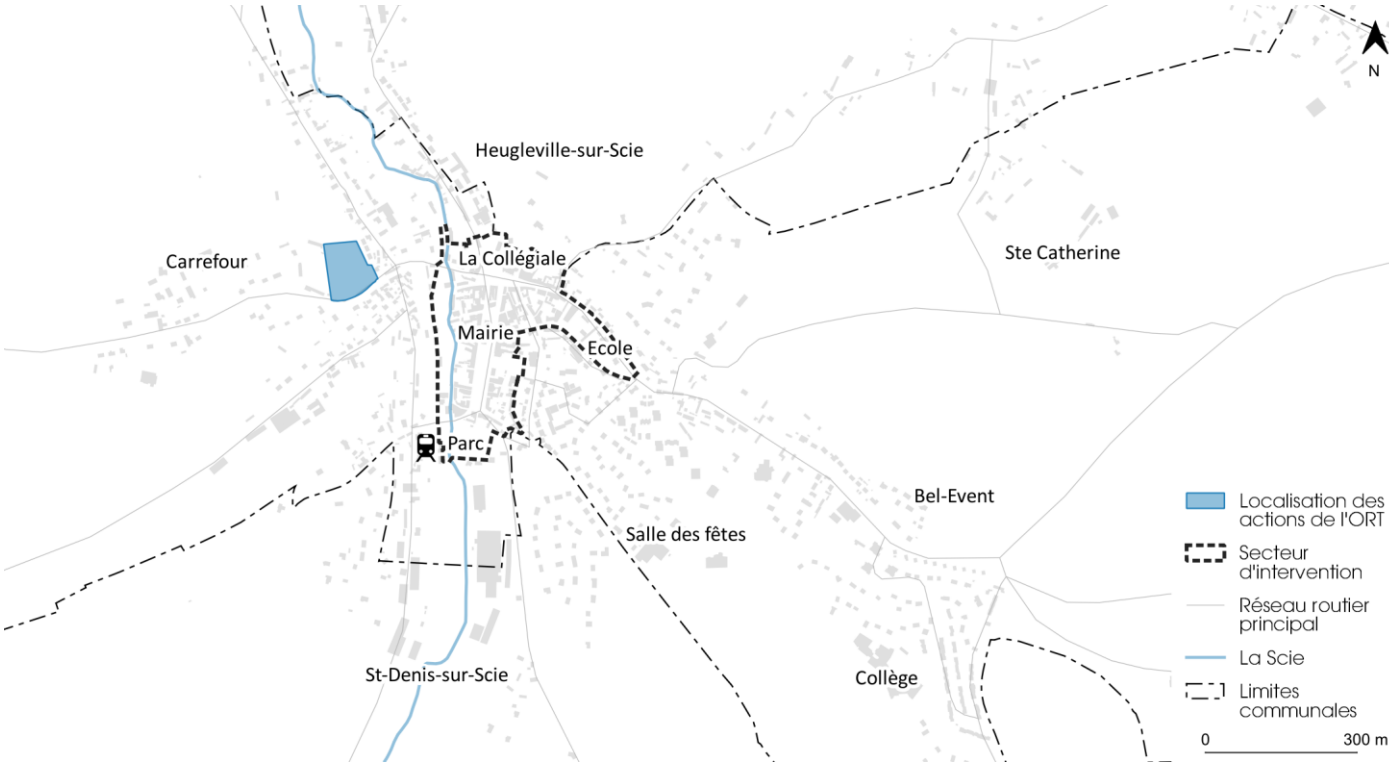

Maître d'ouvrage

Communauté de communes Terroir de Caux

Description de l'action

Le projet vise la construction du nouvel hôtel communautaire et d'une crèche à Val-de-Scie sur un site stratégique de part :

- Sa situation, à proximité :
    - Des réseaux structurants de transports (Gare et axe structurant Dieppe-Rouen),
    - Des commerces et services,
    - Des réseaux existants eau – assainissement – électricité…
- La maîtrise foncière du terrain en cours.

Hôtel communautaire

Le siège actuel de la Communauté de communes est inadapté en raison de :

- sa capacité limitée avec un nombre et une surface de bureaux insuffisants,
- l'absence d'accès PMR et d'une configuration peu adaptée à l'accueil du public,
- problématiques d'isolation acoustique et thermique.

Le bâtiment existant n'ayant plus de possibilités de réhabilitation ou d'extension, la construction d'un nouveau siège communautaire à Val-de-Scie permettrait de pallier l'ensemble des problématiques :

- apporter le confort d'usage nécessaire aux agents et au public reçu ;
- rassembler les services en un lieu :
    - facilitant la communication interne et les démarches pour le public,
    - améliorant la qualité et l'efficacité des services publics ;
- anticiper les besoins futurs de la collectivité ;
- réduire les besoins énergétiques et intégrer des objectifs de développement durable ambitieux dans le projet immobilier via une démarche HQE ;
- intégrer des outils numériques au service des occupants et de l'exploitation du bâtiment ;
- faire perdurer les actions existantes de la collectivité sur le territoire, mais aussi développer de nouvelles interactions avec les organismes partenaires ;
- marquer et renforcer les fonctions de l'institution.

Crèche

La micro-crèche existante à Auffay – Val-de-Scie ne permet pas d'agrandissement et ne répond pas à l'ensemble des besoins (restauration, fourniture de couches, jeux extérieurs, accessibilité, sécurité).

Le projet de crèche permettrait :

- un accroissement du nombre de place pour répondre aux besoins des habitants du territoire, mais également des employés du siège communautaire,
- la création d'un véritable espace extérieur pour répondre aux besoins de connexion avec la nature des enfants et de développement de leur motricité,
- la création d'un service de restauration,

- la création d'un espace de stockage permettant la fourniture des couches,
- de répondre aux problématiques d'accessibilité et de stationnement.

Partenaires

Partenaires à associer aux réflexions : Architecte des Bâtiments de France, DDTM, Département de la Seine-Maritime, Région Normandie, Commune ….

Calendrier prévisionnel

2021	2022	2023	2024	2025	2026

Délibération de la CC Terroir de Caux pour la création d'un nouveau siège communautaire	17 octobre 2019
Délibération de la CC Terroir de Caux pour l'implantation du nouveau siège à Bacqueville-en-Caux	7 décembre 2020
Délibération de la CC Terroir de Caux validant le préprogramme et le plan de financement prévisionnel	25 janvier 2021
Délibération de la CC Terroir de Caux : dévolution des marchés	18 mars 2021
Réunion avec le Préfet de la Seine-Maritime sur l'impossibilité de réaliser le projet sur le terrain envisagé.	7 juillet 2021
Délibération de la CC Terroir de Caux pour l'implantation du nouveau siège communautaire à Auffay - Val-de-Scie, si l'impossibilité de construction du projet sur le terrain de Bacqueville-en-Caux est confirmée.	27 septembre 2021
Courrier du Préfet de la Seine-Maritime confirmant l'impossibilité de réaliser le projet sur le terrain envisagé (avant l'approbation du PLUiH).	30 juillet 2021
Délibération de la Commune de Val-de-Scie : dérogation à la règle de constructibilité limitée sur la parcelle AB n°300	7 octobre 2021
Avis favorables de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers	2 novembre 2021
Délibération de la CC Terroir de Caux validant l'achat du terrain	16 février 2022

Lien autres programmes et contrats territorialisés

Action également inscrite dans le CRTE 2021-2026 : Fiche projet N°1.6 : Création d'un hôtel communautaire – Bacqueville-en-Caux

Annexe(s)

Annexe C6 : Dossier de dérogation à la règle de constructibilité limitée

C7 Favoriser la rénovation de l'habitat ancien

MATURITÉ DE L'ACTION

En maturation

Orientation(s) stratégique(s)

Axe 1 : Aménager durablement le territoire tout en favorisant l'économie, l'habitat et le tourisme

Sous-axe 3 : Développer des logements éco-rénovés pour améliorer la performance énergétique du territoire

Niveau de priorité

Fort

Localisation

Communauté de communes Terroir de Caux et plus particulièrement les communes PVD.

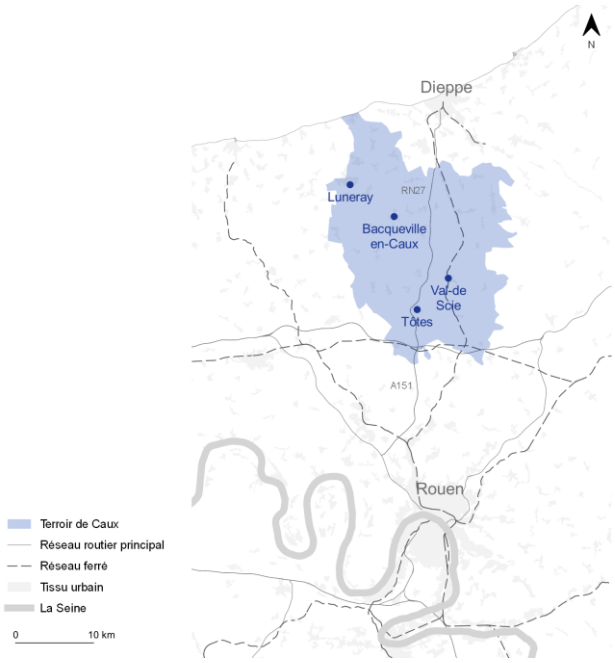

Maître d'ouvrage

Communauté de communes Terroir de Caux

Description de l'action

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat (PLUiH) en cours d'élaboration (phase PADD) définira la politique de l'habitat pour les années à venir.

À ce jour, Terroir de Caux est couvert par le PIG départemental 2019-2022, prolongé jusqu'en 2023 et bénéficie des permanences de l'opérateur INHARI. Le futur dispositif départemental est actuellement en cours de définition par le Département.

En complément, une convention a été signée avec l'Agglomération Dieppe-Maritime pour que les habitants du territoire bénéficient des services de la Maison de la Rénovation. Récemment, des permanences ont été mises en place à Bacqueville-en-Caux dans les locaux de la France Services deux fois par mois.

En parallèle, la Communauté de communes a commencé à recenser les problématiques et les besoins en matière de lutte contre la précarité et la vacance des logements sur son territoire.

- L'ensemble des élus du territoire a été interrogé sur ces problématiques via un questionnaire (analyse des réponses à venir).
- L'analyse des données disponibles est en cours (données LOVAC, PPPI…).
- Les commerçants des communes PVD ont été interrogés sur les logements existants au-dessus des commerces dans le cadre de l'observatoire du commerce.

À ce stade, il est envisagé de solliciter les acteurs de l'habitat (DDTM, l'ANAH et Département) pour l'organisation d'une réunion de sensibilisation auprès des élus du territoire. Le rôle du Comité Local de l'Habitat Dégradé (CLHD) pourra être rappelé à cette occasion.

Les stratégies de revitalisation communales comprennent des actions pour l'amélioration de l'habitat notamment en faveur de la diversification de l'offre et du parcours résidentiel.

À savoir que les services de la Communauté de communes ont organisé le 12 mai 2022, une visite du bâtiment vacant situé au n°19 de la place du Général de Gaulle à Bacqueville-en-Caux lors de laquelle ont été conviés les élus de la Commune, le Vice-Président en charge de l'aménagement, Logéal Immobilière, la Foncière Normandie, la CCI Métropole Normandie et la CMA Normandie. Le 1er septembre 2022, la question de l'achat du bâtiment par la Communauté de communes a été évoquée en commission « Aménagement de l'espace » pour la rénovation des logements aux étages et l'installation d'un commerce de proximité au rez-de-chaussée. Par la suite, un porteur de projet privé s'est positionné pour la réhabilitation du bâtiment.

Partenaires

Partenaires à associer aux réflexions : DDTM, Anah, Département de la Seine-Maritime (notamment dans le cadre de l'exercice de la Délégation des Aides à la Pierre), INAHRI, Architecte des Bâtiments de France, Communes ….

Prochaine étape / action à entreprendre

Le chargé de projet PVD continue de participer aux réunions stratégiques relatives à l'habitat ancien notamment dans le cadre :

- de la révision du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2017-2022 et de l'élaboration du futur Plan,
- du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI),
- La Plan Départemental de l'Habitat 2022-2027,
- des rencontres de l'aménagement.

Il continue de participer, avec le service « aménagement du territoire et service public » de la Communauté de communes, à renforcer l'information et le conseil aux particuliers et aux communes.

Les Communes PVD et la Communauté de communes Terroir de Caux poursuivent les réflexions sur les actions à mettre en place pour l'amélioration de l'habitat ancien.

Calendrier prévisionnel

2021	2022	2023	2024	2025	2026

Permanences mensuelles INHARI dans le cadre du PIG Départemental 2019-2022 dans les locaux de la France Services à Bacqueville-en-Caux	Depuis fin 2019
Délibération de la CC Terroir de Caux relative à la convention de mise à disposition de la Maison de la Rénovation avec Dieppe-Maritime	9 décembre 2019
Signature de la convention d'échanges et de mise à disposition d'une partie de la Maison de la Rénovation 2020	28 janvier 2020
Signature de la convention d'échanges et de mise à disposition d'une partie de la Maison de la Rénovation 2021-2023	04 février 2021
Enquête sur les problématiques de l'habitat ancien auprès des élus des communes de Terroir de Caux	Été – Automne 2022
Diffusion des fiches sur l'habitat ancien réalisées par la DDTM de la Seine-Maritime dans le cadre des rencontres de l'aménagement 2022	Fin 2022

Mise en place de permanences bimensuelles de le Maison de la Rénovation dans les locaux de la France Services à Bacqueville-en-Caux	À partir de janvier 2023

Lien autres programmes et contrats territorialisés

À mener en cohérence avec le PLUiH en cours d'élaboration, le PDLHI, PDH, PIG, PDALHPD…

Annexe(s)

Convention d'échanges et de mise à disposition d'une partie de la Maison de la Rénovation 2021-2023

ANNEXES

Annexe de l'action B1c « Connecter la place et la seconde polarité via le réaménagement de la route de Dieppe »

Annexe de l'action B3a « Installer une maison de santé »

Annexe de l'action B5a « Développer et diversifier l'habitat au Clos de l'Aiglerie »

Annexe de l'action L1a « Réaménager les espaces publics du centre-bourg »

Annexe de l'action L1b « Valoriser la salle du rez-de-chaussée de la mairie »

Annexe de l'action T1a « Créer le quartier durable `centre Maupassant' »

Annexe de l'action T3a « Végétaliser l'espace public »

Annexe de l'action C3 « Mettre en place un outil numérique de pilotage du commerce »

Annexe de l'action C5 « Instituer le droit de préemption urbain (DPU) »

Annexe de l'action C6 « Créer un hôtel communautaire et une crèche »

Annexe de l'action C7 « Convention d'échanges et de mise à disposition d'une partie de la Maison de la Rénovation 2021-2023 »